

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 19 h 25, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 24 juin 2022, se sont réunis au nombre de 20, au gymnase Jesse Owens, 3 avenue de l'Aunette, sous la présidence de :

Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'Boudou, Gil Melin*, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Christian Amar Henni, José Peres", Christine Tisserand

Absents représentés :

Aurélie Monfils à Grégory Gobron, Kykie Basseg à Nicolas Fené, Souad Medani à Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier à Stéphane Raffalli, Sémita Le Querec à Siegfried Van Waerbeke, Denise Poezevara à Omar Abbazi, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Kebbab à Gil Melin (jusqu'à son départ à 21h47) puis à Séverin Yapo, Nejia Goker à Serge Mercieca, Jérémy Kawouk à Sofiane Seridji, Isabelle Flandin à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand, Laurent Stillen à Christine Tisserand.

Absent :

Loubna Ziani

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*A quitté la séance à 21h47 en confiant son pouvoir à A Mallet pour les votes des points 16 à 29 inscrits à l'ordre du jour

" A quitté la séance à 21h55 en confiant son pouvoir à C A Henni pour les votes des points 16 à 29 inscrits à l'ordre du jour

S.RAFFALLI :

Je vous propose que l'on commence cette séance de travail de manière exceptionnelle ce soir. Avant que nous commençons le l'examen de l'ordre du jour du conseil municipal, nous recevons les enfants du conseil municipal des enfants, comme je leur avais promis au cours d'une séance de travail passé, pour qu'ils puissent nous présenter l'état de leurs travaux. Ça fait neuf mois que vous êtes élus et pendant ces neuf mois vous avez réfléchi au fonctionnement et aux attentes de notre commune et de ses habitants. Nous allons vous entendre dans un premier temps pour nous faire le bilan de ces neuf mois de travail et puis, si vous le voulez bien, sur la base d'un travail préparatoire, on ouvrira une séance de questions-réponses (puisque vous avez un certain nombre de questions à nous poser) pour vous permettre de poursuivre votre mandat. En effet vous avez été élus – les 35 élus du conseil municipal des enfants ont été élus pour deux ans - donc c'est une longue période, un long chemin et donc pour préparer ces 15 mois futurs vous avez besoin d'un certain nombre d'informations que l'on pourra vous livrer avec les élus du conseil municipal qui sont aujourd'hui présents. En fonction des thèmes que vous allez aborder ce sera tel ou tel adjoint qui prendra la parole, et peut-être aussi librement ceux qui souhaiteront la prendre pour compléter la première réponse livrée.

Nous sommes un peu loin puisqu'il faut respecter encore quelques précautions sanitaires mais en principe le son fonctionne parfaitement et on devrait pouvoir s'entendre malgré la distance. Je vous propose d'ouvrir cette séance.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du conseil municipal, Mesdames et Messieurs. Nous sommes 35 conseillers municipaux enfants, nos camarades de classes nous ont élus en octobre 2021. Nous exerçons notre mandat durant deux ans, pendant notre année de CM2 et notre année de 6^{ème}. Après les élections nous nous sommes rencontrés pour une demi-journée de travail afin de mettre en commun nos idées, cela nous a permis de mieux nous connaître et de définir ensemble notre projet à partir de nos idées et de celles de nos camarades d'école. Nous avons mis en place trois commissions : la commission environnement-cadre de vie (8 conseillers), la commission école-périscolaire (14 conseillers), la commission citoyenneté solidarité (13 conseillers). Les commissions se réunissent les mercredis après-midis.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Cette année nous avons mené des projets communs aux trois commissions : la lutte contre le gaspillage dans les cantines et les participations à la commémoration du 8 mai 1945. Pour la lutte contre le gaspillage dans les cantines, nous avons rencontré les élus à l'éducation et à l'écologie afin de leur réexpliquer nos motivations. Ils nous ont fourni des seaux et des balances pour évaluer la quantité de nourriture gaspillée. Du 1^{er} au 23 juin nous avons pesé, dans toutes les écoles élémentaires, ce que nous jetons à chaque repas. Le 8 juin nous avons été invités par les jeunes volontaires du service civique à participer à une course d'orientation au départ du Jardin partagé, le thème de la course était l'environnement, la biodiversité et le compost.

Pour limiter le gâchis dans les cantines voici nos propositions : que le menu soit revu, que le tri soit mis en place, qu'il y ait des bacs à compost pour les jardins pédagogiques des écoles et des centres de loisirs, que la nourriture soit redistribuée à des associations.

Pour la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, nous avons récité un poème d'Arthur Rimbaud, le Dormeur du val, nous avons aidé des porte-drapeaux, nous sommes allés déposer une gerbe de fleurs avec Monsieur le Maire devant monument aux morts. En septembre nous ferons une grande sortie sur le thème de la deuxième Guerre mondiale.

Pour l'année prochaine nous avons d'autres projets, nous allons vous les proposer ce soir.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Madame Sylvie Deforges : est-il possible d'installer des feux pour les aveugles partout dans la ville, comme celui devant l'école Ferme du Temple ?

S.RAFFALLI :

On est passé du temps 1 au temps 2 sans transition puisqu'après le rapport sur vos activités passées on aurait pu avoir un échange mais on peut bouleverser l'organisation. On peut peut-être répondre à la question qui vient d'être bien d'être posée mais ce qui me paraît important c'est que vos travaux des neuf mois passés, il faut qu'ils aient un prolongement et qu'ils puissent nourrir la vie communale. Donc si vous en êtes d'accord, on notifiera ce que vous venez de nous dire succinctement, ce qui est la trace de votre travail et on le transmettra aux commissions qui ont en charge les questions que vous avez abordées, notamment la question du gaspillage. C'est un thème dont la ville s'est saisie il y a quelques temps mais que vous allez abordée également donc on croisera vos propositions avec les actions que nous menons. Peut-être que cela nous permettra d'enrichir notre propre action municipale et communale. Et puis je voudrais aussi vous remercier pour votre participation aux commémorations, ce sont des moments très intéressants dans le parcours d'apprentissage à la citoyenneté et votre participation a évidemment été beaucoup appréciée et très remarquée lors des cérémonies du 8 mai 1945. Je voudrais dire aussi que votre organisation – puisque pour bien travailler il faut s'organiser – en trois commissions est assez similaire avec celle que nous avons mise en place pour nos travaux permanents pendant les six années du mandat que nous ont confié les Rissoises et les Rissois. Cette armature me paraît suffisamment robuste pour que votre travail soit productif, ce sont des bons signes dans l'organisation du conseil municipal des enfants et on voulait aussi vous en féliciter.

Sur la question posée, Sylvie Deforges, qui est en charge du handicap, nous rejoint, ce qui permet de travailler la transition. Peut-être peut-on reposer la question à Sylvie Deforges le temps qu'elle s'installe à son pupitre ?

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Madame Sylvie DEFORGES : est-il possible d'installer des feux pour les aveugles partout dans la ville, comme celui devant l'école Ferme du Temple ?

S.DEFORGES :

Nous avons décidé de déployer un dispositif d'aide aux personnes malvoyantes à l'ensemble des feux des grands axes routiers traversant notre commune. Ainsi par exemple la route nationale 7 dispose déjà de cette assistance, il y a déjà un feu qui existe pour les personnes malvoyantes. Il faut d'ailleurs que préexiste un feu tricolore or tous les passages piétons ne disposent pas de feux, ceux-ci étant installés uniquement sur les principaux axes ou encore aux abords des écoles. Toutefois ces dispositifs sont installés en fonction des besoins spécifiques des usagers, c'est-à-dire des personnes en situation de handicap, malvoyantes, et à leur demande. Lorsque nous sommes saisis d'une demande, une étude est réalisée puis un marquage au sol du parcours habituel de la personne malvoyante est établi en collaboration avec les associations d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes. Ce fut par exemple le cas pour aider un jeune dans son parcours entre son domicile et le collège, il y a également un couple de personnes que j'ai reçues il n'y a pas longtemps, un monsieur qui est malvoyant, qui habite vers la mairie, donc il y a à disposition un feu pour qu'il puisse traverser la nationale 7 en toute sécurité.

S.RAFFALLI :

Merci pour cette réponse, je ne sais pas si d'autres élus veulent compléter cette première intervention. L'ensemble des réponses qui va vous est présenté vous sera transmis dans les prochains jours, on vous transmettra un écrit pour que vous ayez aussi une trace des échanges qui ont eu lieu ce soir.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Monsieur Grégory Gobron : il y a souvent des jeunes en bas des immeubles qui font du bruit et qui dérangent le voisinage, que faire contre ça ?

S.RAFFALLI :

Je précise : Sylvie Deforges a répondu parce qu'elle est l'élue en charge du handicap et Grégory Gobron est premier adjoint, en charge notamment des questions de sécurité, c'est à ce titre qu'il est interpellé par la question.

G.GOBRON :

La question de la tranquillité publique est une question majeure pour les adultes, quel que soit leur âge, mais aussi pour les enfants parce que lorsqu'il y a du bruit en bas de notre immeuble ou à côté de notre maison, que le bruit soit provoqué par des cris de gens assis sur un banc ou en train de jouer au foot, ou des scooters qui font du bruit, de la musique, etc., ça perturbe notre quotidien, ça perturbe nos nuits quand on veut s'endormir, ça perturbe notre concentration – votre concentration – quand vous voulez faire vos devoirs et ça perturbe les moments que vous pouvez passer dans votre jardin, dans votre salon, à profiter de bons moments en famille. Donc il nous faut prendre des mesures importantes pour empêcher qu'un certain nombre de personnes se comportent mal, ce n'est pas forcément que des jeunes, on pointe souvent les jeunes du doigt mais il y a parfois des adultes, parfois des papas et des mamans, qui eux-mêmes se comportent mal et font du bruit. Il y a d'abord un travail avec la police, la police nationale, celle qui dépend de l'Etat, qui a pour mission d'assurer la tranquillité et l'ordre public sur notre territoire. À Ris-Orangis depuis plusieurs années, les élus ont décidé de compléter cette police par une police municipale c'est-à-dire des agents de la ville qui sont en fonction uniquement sur le territoire de Ris-Orangis pour assurer un certain nombre de missions. Pour ça ils ont plein de matériel, ils sont aidés par des caméras, ils ont des voitures, il y a des patrouilles, même en moto et puis surtout ils sont disponibles sur un numéro de téléphone que vous pouvez appeler à n'importe quel moment, jusque tard dans la nuit, le week-end y compris le dimanche, pour venir traiter le sujet. Le maire ne peut pas prendre de loi pour empêcher telle ou telle source, il n'a pas ce pouvoir de prendre des lois, elles sont prises par les députés – vous le savez puisque les élections ont eu lieu il n'y a pas très longtemps – mais on peut s'appuyer sur ces lois pour prendre ce qu'on appelle des arrêtés, ce sont presque des lois rissoise, si on veut simplifier la chose. Récemment, en février de cette année, le maire a signé un nouvel arrêté avec toute une liste de nuisances qui sont interdites et qu'il faut faire respecter. C'est un arsenal juridique, les moyens d'aller au-devant des difficultés pour les sanctionner, le cas échéant même dresser des contraventions aux gens qui ne respecteraient pas ces règles. Le meilleur moyen c'est de collaborer avec les forces de l'ordre, avec la police, et dès lors que sont constatées des nuisances il faut appeler la police – soit le 17, la police nationale, soit le poste de police municipale – pour que des agents se déplacent et demandent aux perturbateurs de cesser. Il y a beaucoup de travail de fait mais chacun doit être acteur et responsable dans son quotidien des faits que vous décrivez très justement.

S.RAFFALLI :

Peut-être une intervention de Monsieur Henni qui est conseiller municipal et qui souhaite intervenir sur la question de la tranquillité publique.

C-A.HENNI :

Tout d'abord je voudrais vous saluer et vous dire que j'admire votre courage d'oser venir ici devant tout le monde, de parler devant les gens et de vous investir tel que vous le faites, je trouve ça passionnant, en tout cas courageux. Dans un conseil municipal il y a plusieurs idées, Monsieur Gobron vient d'en soulever une sur la question de la tranquillité, il dit qu'il faut travailler sur la question de la police, il explique des choses qui sont très intéressantes. Je pense que la police peut jouer un rôle, la police municipale peut jouer un autre rôle mais je pense aussi que les actions de prévention, c'est à dire des éducateurs ou d'autres, peuvent aussi intervenir en amont, avant que les bêtises soient faites, d'aller rencontrer les jeunes, d'aller rencontrer les familles et de construire avec eux un cadre qui les oblige à se responsabiliser des actions qu'ils font, des actions de nuisance. Plusieurs actions peuvent être menées, Monsieur Gobron en a expliqué une, que je partage pour grande partie, et puis il y en a d'autres où je pense qu'il faut travailler davantage sur l'accompagnement des jeunes, pour qu'ils ne soient pas laissés livrés à eux-mêmes et qu'ils puissent se permettre de faire n'importe quoi. Il peut y avoir d'autres façons que la police et la justice.

S.RAFFALLI :

C'est vrai que sur les questions d'ordre public, de tranquillité publique, d'incivilités, en fonction du trouble qui est créée on peut imaginer une gradation de l'intervention des élus municipaux, de l'administration municipale. Il est vrai que l'action répressive, c'est-à-dire la sanction, est un moyen de pédagogie pour éviter que les choses se répètent et qu'il y ait de la récidive, que le trouble perdure. Évidemment on peut prévenir le trouble par des actions de prévention, d'éducation, donc c'est une action possible également et nous faisons beaucoup en la matière à Ris-Orangis. D'ailleurs des séances comme celle-ci participent de cette prévention, et puis on peut aussi avoir des actions de sensibilisation à la vie en commun. Il y a quelques années nous avons lancé une grande campagne d'information, de communication, et on avait repris un slogan, je ne sais pas si vous en souvenez – vous étiez sans doute trop jeunes – on avait dit « Ris-Orangis dit non aux incivilités », comme un moyen d'interpeller chacun dans sa responsabilité individuelle puisque chacun est responsable. Certes on peut attendre de l'État, de la ville, du Maire, des interventions mais chacun est responsable de ses actes et l'idée de renvoyer à la responsabilité de chacun des citoyens pour que nous puissions vivre en harmonie sur un territoire communal, c'est aussi une action que l'on peut produire, c'est aussi l'action que nous avons produite ces dernières années aux côtés de la prévention et aussi l'exercice de répression par la prise d'arrêtés et l'intervention de notre police municipale ainsi que la collaboration avec la police nationale.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Grégory Gobron : peut-on isoler les urinoirs dans les toilettes des garçons pour ne pas être vus ?

S.RAFFALLI :

Si vous le voulez bien c'est moi qui distribue la parole aux élus parce que c'est une question qui concerne la vie scolaire. Certes il y a la question des travaux mais c'est la vie scolaire donc je vous propose que ce soit Serge Mercieca qui réponde à cette question intéressante.

S.MERCIECA :

Je suis ravi de vous voir ici, je vous ai vus dans d'autres lieux travailler, je vous ai vu dans des séances de travail, dans des séances plus de représentation et c'est important de vous voir comme ça. Il y a deux questions qui concernent le maire-adjoint chargé de la plomberie, qui se succèdent, donc pour les urinoirs on est en train de regarder dans chaque école ce qu'il est possible de faire. S'il y a de la place dans les différents locaux pour les toilettes cela pourrait être fait sans trop de soucis. On s'attachera à le faire, on le fera s'il le faut en plusieurs années pour vous soyez tranquilles dans ces endroits-là. Je vous rappelle quand même que dans chaque toilette de chaque école il y a des toilettes séparées où garçons et filles peuvent aller librement. Tout ça a un coût parce que ce sont des choses que l'on doit faire et on ne pourra pas faire toutes les écoles en même temps.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Monsieur Grégory Gobron : dans les toilettes des écoles il n'y a que de l'eau froide, pouvez-vous mettre de l'eau chaude pour se laver les mains l'hiver ?

S.RAFFALLI :

C'est également Serge Mercieca puisque c'est lié à la vie scolaire, à la vie dans les écoles.

S.MERCIECA :

C'est une demande qui est récente, que nous avons de la part des directrices et des parents d'élèves lorsque nous allons aux conseils d'écoles. Nous allons commencer par équiper une école qui est la Ferme du Temple pour qu'il y ait de l'eau chaude quand vous vous lavez les mains. Cet été nous allons mettre cela en œuvre sur l'école d'Orangis et à terme nous pourrons équiper toutes les écoles de la ville. Je pense que Derrida est déjà équipée d'eau, c'est la dernière école de notre ville, et à terme on pourra équiper toutes les écoles de la ville d'eau chaude.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Monsieur Grégory Gobron : peut-on installer des bancs dans la cour de Ferme du Temple ?

S.MERCIECA:

Pour ceux qui l'ont déjà vu, nous avons commencé à remplacer tous les vieux bancs dans les cours par des bancs en matériel recyclé. C'est pareil, j'ai l'impression de dire tout le temps la même chose : il y a 13 écoles sur la ville et on commence à enlever les bancs les plus usés dans les cours et à les remplacer par des bancs en matière recyclée. Ce sont les nouveaux petits bancs, qui sont de couleur en plus, ça va égayer un peu plus les cours. Avec Gil Melin et Grégory Gobron, on travaille aussi sur la façon de faire en sorte que vos cours soient un peu moins minérales c'est à dire qu'en ce moment il fait très chaud, à part aujourd'hui, il y a énormément de chaleur qui est absorbée par le sol qui vous le renvoie. On va donc faire en sorte de planter un peu plus d'arbres, d'avoir un peu plus de terre, d'avoir des massifs et on va essayer d'aménager des cours de façon un peu différente mais c'est un travail de longue haleine et qui demande quelques financements.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question pour Monsieur Grégory Gobron : sur les murs du terrain qui se trouve devant le gymnase de Ferme du Temple, il y a des tags et des gros mots. Nous aimerions qu'ils soient repeints, est-ce possible ?

G.GOBRON :

Oui effectivement. Que des gens – quel que soit leur âge d'ailleurs, on ne sait pas si ce sont des enfants, des adultes ou des jeunes – dégradent un bâtiment, qu'il soit public ou privé, c'est extrêmement regrettable et a fortiori si c'est pour y écrire des gros mots ou pour y faire des dessins malvenus. C'est encore plus grave quand c'est à côté d'une école parce qu'il y a plein d'enfants qui passent chaque jour à côté de ce gymnase de la Ferme du Temple donc voir ces inscriptions injurieuses est absolument inadmissible. Il faut absolument tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité d'une école, une école c'est un lieu sacré, c'est un lieu de transmission du savoir, c'est un lieu très important pour lequel on doit avoir un respect immense. Dès lors que sont constatés des faits de cette nature, en lien avec la directrice ou le directeur de l'école, nos services techniques – c'est-à-dire des agents municipaux – se rendent sur place et effacent avec des machines ou de la peinture les tags ou les inscriptions qui sont sur les murs. C'est un travail systématique et là aussi il y a besoin de la collaboration de chacune et de chacun : dès lors que sont constatés ces faits, il faut prévenir la directrice, que la directrice vienne à nous et nous-mêmes tournons dans les écoles. Des gardiens font ce travail, ils vérifient. Et ce que je peux vous proposer, parce qu'à côté d'une école on pourrait, comme le disait Serge, essayer d'égayer un peu le site donc on pourrait réfléchir ensemble à réaliser une fresque murale par un graff ou par un dessin, comme on a pu le faire sur d'autres murs, sur une thématique que vous pourriez choisir avec nous (la question de l'environnement, de la citoyenneté, de la lutte contre le racisme). Il y a plein de sujets très importants que vous pourriez porter, décider, et ce serait un message très positif à côté d'une école, sur un équipement sportif, à transmettre à tous ceux qui passeront devant cet équipement : de leur dire que votre message n'est pas celui des gros mots, ce n'est pas celui des dessins malvenus, c'est celui d'un combat, d'une défense, donc on pourrait travailler ça ensemble dans les prochaines semaines, dans les prochains mois.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Monsieur Grégory Gobron : nous voulons pouvoir utiliser nos vélos partout mais il faudrait qu'il y ait plus de pistes cyclables dans la ville, est-ce possible ?

S.RAFFALLI :

On aborde la question de la mobilité, toujours dans le cadre de la vie scolaire, donc peut-être Séverin Yapo qui est en charge de la question des transports, qui travaille sur la question du vélo.

S.YAPO :

Certaines écoles ont déjà des emplacements prévus à cet effet, comme à Boulesteix, à la Ferme du Temple et à Guerton. Nous poursuivons l'installation de stationnements pour vélos et trottinettes aux abords de vos écoles donc à terme toutes les écoles rissoises seront pourvues. C'est une manière pour nous d'encourager les familles à vous accompagner à l'école en utilisant d'autres moyens que la voiture.

S.MERCIECA :

Ce qui est important c'est de pouvoir aller l'école en vélo et puis on doit aussi travailler sur le fait que vous puissiez vous y rendre en toute sécurité de chez vous donc développer – on travaille dessus – un plan de pistes cyclables pour que vous puissiez y aller de façon complètement tranquille. Mais ce que dit Séverin est vrai : il y a plein de problèmes aux abords des écoles avec des stationnements de voitures et des parents qui sont rapidement très énervés, si c'est un moyen pour vous pour faire en sorte que vous puissiez venir seul ou avec vos parents mais en vélo, on aura gagné quelque chose.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question adressée à Monsieur Grégory Gobron : quelle solution pouvez-vous nous proposer pour qu'il fasse moins chaud dans les classes en plein soleil ?

S.RAFFALLI :

Je le précisais tout à l'heure, Grégory Gobron intervient sur les questions de sécurité mais comme premier adjoint il intervient aussi sur les questions des travaux et de l'entretien de nos équipements publics, il a aussi la responsabilité des questions d'urbanisme et d'aménagement. C'est à ce titre-là qu'il intervient sur la question qui vient d'être posée.

G.GOBRON :

C'est une question importante qui renvoie à la question du changement climatique. Pourquoi ? Parce qu'en réalité nous avons beaucoup d'écoles à Ris-Orangis – 13 nous disait Serge Mercieca tout à l'heure – et beaucoup d'entre elles ont été construites dans les années 70, il y a bien longtemps. Les choses ont beaucoup changé, les bâtiments ont évolué en termes d'exposition au soleil, il y a beaucoup plus de chaleur aujourd'hui donc il a fallu investir beaucoup d'argent pour améliorer ce que l'on appelle la performance énergétique, thermique, des bâtiments. D'abord ça a commencé par le changement de toutes les fenêtres, des meilleures fenêtres c'est une meilleure isolation l'hiver mais aussi l'été parce que ça laisse moins passer les rayons du soleil dans vos classes, c'est aussi d'isoler mieux les murs. Vous l'avez peut-être vu à l'école du Moulin à Vent l'été dernier, un très grand chantier a été engagé de rénovation complète du bâtiment : on a revu tout le bâtiment, tout l'extérieur, pas simplement pour le rendre plus joli, c'est déjà une bonne chose mais aussi pour mieux l'isoler, que la chaleur rentre mieux, qu'il fasse meilleur et moins chaud ou moins froid dans les classes. Il y a des systèmes de chauffage pour l'hiver plus performants, etc. La question des rideaux est importante parce qu'en réalité le soleil c'est quelques jours par an, une dizaine de jours par an, mais qui peut rendre les choses absolument insupportables, des conditions de travail très difficiles pour les enfants. On travaille à des systèmes qui permettent de filtrer encore plus les rayons du soleil qui sont plus forts à cause du réchauffement climatique, à cause de la pollution qui conduit à un changement de climat, donc on va installer progressivement dans les classes des rideaux occultants qui sont d'une technologie un peu particulière, qui ont cette capacité à casser à la fois la lumière – c'est le principe d'un rideau – mais aussi les rayons UV donc la chaleur qui pourrait rentrer dans les classes. Il y a une phase de test dans plusieurs classes dans différentes écoles qui va être menée, on va vérifier que ce soit efficace et si c'est efficace, alors on généralisera ce dispositif à l'ensemble des classes exposées à la lumière et à la chaleur. Si on regarde par exemple la dernière école qui a été créée, l'école Jacques Derrida – pas la maternelle qui est ancienne mais l'accueil élémentaire – elle est conçue, elle a été réfléchie par l'architecte, pour intégrer l'évolution du climat, la chaleur qui se développe dans nos villes, donc le bâtiment est orienté de telle manière qu'il ne soit pas exposé aux rayons du soleil toute la journée. Force est de constater que ce n'est pas le cas des anciens bâtiments donc il faut

encore poursuivre cet effort de travaux et d'investissements et les rideaux devraient régler ce sujet.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup pour cette réponse très complète, encore une fois elle vous sera transmise parce que c'est une somme d'informations qu'il faut digérer donc ça peut se faire en plusieurs temps, par l'écoute ce soir mais en même temps par la lecture après cette séance. On peut passer à la question suivante.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Nous voulons pouvoir utiliser nos vélos partout mais il faudrait qu'il y ait plus de pistes cyclables dans la ville, est-ce possible ?

S.YAPO :

Nous installons des pistes cyclables indépendantes partout où la réglementation le permet mais Ris-Orangis a une structure urbaine dense et des trottoirs souvent étroits, c'est pour cela que la ville a limité la circulation automobile à 30 km/heure donc dans toutes nos rues on a le partage entre les vélos et la voiture. Partout à Ris le vélo a sa place sur les axes de circulation, maintenant il faut que les automobilistes respectent les cyclistes et aussi nous-mêmes il faut que nous apprenions à bien circuler à vélo. C'est pourquoi, en collaboration avec notre partenaire, l'association Pro vélo 91, nous proposons des cours pour enfants et adultes.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Peut-on réparer les terrains de tennis et la piste d'athlétisme au stade E. Gagneux ?

S.RAFFALLI :

Sofiane Seridji, qui est maire adjoint chargé des sports, va répondre à cette question qui nous est souvent posée, c'est une question d'actualité.

S.SERIDJI :

Je tiens à vous féliciter pour votre engagement au sein du conseil municipal des enfants. C'est une belle aventure, j'espère qu'elle sera riche humainement et personnellement pour vous et qu'à terme elle pourra créer des vocations au sein de votre conseil mais peut-être aussi autour de vos proches, parce que vous pouvez être source d'inspiration pour vos amis, vos frères et vos sœurs. Donc bravo pour cet engagement.

Concernant Émile Gagneux, pour vous répondre en deux temps : concernant la halle de tennis, du fait de la qualité des sols du stade Émile Gagneux, elle a été fragilisée. Aujourd'hui malheureusement elle est inaccessible en son sein donc depuis plusieurs mois maintenant les services municipaux – que ce soit le service des sports, le service de l'urbanisme et des travaux – travaillent avec l'association USRO tennis pour trouver une solution qui soit efficace et qui permette de régler le problème assez rapidement. Sur la halle de tennis ça va être rénové à neuf, c'est un projet qui va coûter énormément d'argent mais qui va être mené. En attendant pour permettre la continuité de la pratique sportive de la section, on a mis en place différents dispositifs : les terrains extérieurs de la halle de tennis sont neufs, sur certains terrains on a aménagé un éclairage extérieur pour faire en sorte que les usagers de la section puissent s'entraîner plus longtemps le soir, lorsque le temps le permet. À côté de

ça on a aussi mis en place des solutions avec des acteurs comme la ligue départementale de tennis pour faire en sorte que les membres de la section tennis puissent s'entraîner. L'intérêt pour nous c'était de faire en sorte qu'au sein de la section tennis, malgré ce problème d'accessibilité, la pratique du tennis pouvait continuer. À ce niveau la ville et l'USRO tennis ont été en capacité de proposer une solution assez rapidement pour faire en sorte que ça continue. Pour la première question, la halle de tennis va être refaite. Sur la piste d'athlétisme, elle aussi est située à Émile Gagneux et malheureusement, du fait de la nature poreuse du sol, de ses défaillances, elle est impraticable, aujourd'hui on ne peut pas courir sur la piste d'athlétisme d'Émile Gagneux et c'est un équipement qui coûte énormément d'argent à réparer. Quand on est élu on aimerait bien pouvoir tout faire, malheureusement il faut trouver l'argent et on ne peut pas tout réparer d'un coup. À l'instant T, aujourd'hui, la piste d'athlétisme ne peut pas être réparée donc à défaut de pouvoir la réparer, on a trouvé encore une fois des solutions pour faire en sorte que la pratique de l'athlétisme sur la ville puisse être une réalité, qu'il y ait une continuité. Aujourd'hui on est en capacité de mettre en place un partenariat avec le stade Bobin pour faire en sorte que les membres de la section athlétisme de Ris-Orangis, de l'USRO athlé, puissent s'entraîner. Donc aujourd'hui il y a un stade d'envergure départementale de très bonne qualité qui est mis à disposition de la section d'athlétisme pour qu'ils puissent s'entraîner aux différents sports qui peuvent donner lieu à la pratique de l'athlé. C'était la première solution, c'est une solution qui est en cours et qui va sûrement être reconduite. Dans un deuxième temps, d'ici septembre, en venant ici vous avez dû le voir, il y a un nouveau lycée qui est en train d'être livré et dans ce lycée il va y avoir la création d'une piste d'athlé. Ça ne sera pas aussi confortable et pas aussi sympa que Bobin mais tout de même, ce sera une piste d'athlétisme qui permettra aux Rissois souhaitant faire de l'athlé de s'entraîner. Ce sera disponible d'ici la fin de l'année donc à partir d'octobre-novembre je pense, même un peu avant. Encore une fois, on fait tout ce qui est en notre mesure pour faire en sorte de démocratiser et favoriser la pratique du sport, malheureusement parfois on ne peut pas aller plus vite que la musique donc il faut nous laisser le temps de trouver les moyens de construire des beaux projets pour faire en sorte que les équipements soient de qualité et puissent vous accueillir.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup pour cette réponse également très complète. Évidemment on aimerait que les choses se poursuivent mais on manque de temps. On peut peut-être passer à la question suivante.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question à Monsieur Grégory Gobron : peut-on réparer les terrains synthétiques et les city stades dans la ville comme par exemple ceux du stade rue de Fromont ?

G.GOBRON :

Pour permettre la pratique libre – c'est à dire que si un jour vous avez envie avec votre frère, votre sœur, vos parents, d'aller faire du foot, du basket, de manière spontanée, hors club – nous avons souhaité développer un certain nombre d'espaces dédiés à la pratique sportive. Deux équipements récents ont été réalisés par la ville : un à l'arrière du gymnase du Moulin à Vent, ce grand espace avec un terrain de football et des terrains de basket qui est notamment animé par une association qui s'appelle Sport dans la ville, que certains peuvent fréquenter ou connaître, en tout cas je vous invite à aller voir cette association les mercredis ou le samedi. Donc premier terrain sur le Plateau, à côté de l'école du Moulin à Vent et du gymnase du Moulin à Vent ; le second espace qui a été récemment créé est juste à côté de l'école Jacques-Derrida, c'est un espace là aussi tout neuf avec du foot et un panier de basket + des machines de cardio-training, de musculation si je peux le simplifier ainsi, à côté d'une école. Pourquoi a-t-on choisi de les faire à ces endroits ? Justement pour que, au-

delà de la pratique en famille, entre amis, vous puissiez pratiquer le sport dans de très bonnes conditions avec vos enseignants, vos professeurs, à proximité immédiate de votre établissement scolaire. D'autres sites sont plus anciens, ils ont été créés il y a plusieurs dizaines d'années, ils sont usés donc nous avons pour ambition de les rénover progressivement. C'est ce que disait tout à l'heure Sofiane Seridji, on ne peut pas réaliser et rénover tous les équipements par un coup de baguette magique, en une seule fois, il faut beaucoup de temps. Chaque année on ambitionne de rénover un peu plus d'espaces dédiés au sport. Celui de la rue de Fromont pourrait, l'année prochaine, si les élus du conseil municipal le décidaient, faire l'objet d'une rénovation, d'une réhabilitation, avec la pose notamment de paniers de basket pour vous puissiez avec vos enseignants, par exemple de l'école Ordener, fréquenter cet équipement. Et puis il y a des équipements qui ont été réalisés par la ville, qui ont été financés par l'argent des Rissoises et des Rissois, par l'impôt que chacune de vos familles payent, et ces espaces ont été dégradés par des adultes. Je pense particulièrement au terrain juste à côté des écoles Picasso et Orangis : il y avait un terrain où avait été réalisé le premier city stade en terrain synthétique et des jeunes adultes, dans le cadre d'une manifestation sportive, ont dégradé cet espace, ils n'ont pas pris soin. Ils n'en ont pas pris soin alors que sur les espaces plus récents dont je parlais tout à l'heure – on le voyait encore ce week-end – des enfants de votre âge, avant de pratiquer et après la pratique, font bien attention de ramasser les déchets, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de choses qui soient restées sur le terrain. Vous rendez les équipements extrêmement propres, vous en prenez beaucoup de soin, je remercie chacune et chacun des enfants qui fait attention à cet équipement et je regrette que des jeunes adultes n'aient pas le même soin et le même respect d'équipements qui sont à votre disposition et dont vous êtes aujourd'hui privés parce qu'ils ne les ont pas respectés. C'est aussi une leçon qu'il faut retenir et qu'il faut avoir en mémoire. Ce site qui a été dégradé pourrait être rénové mais quand on casse quelque chose c'est comme un jouet, si vous le cassez vos parents ne vont pas vous le racheter le lendemain. Quand on abîme un bien public, il faut s'interroger sur les conséquences que ça a pour soi et pour les autres.

S.RAFFALLI :

Je crois qu'il reste deux questions et on pourra tenir un horaire raisonnable.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Question adressée à Monsieur Jean-Paul Monteiro : quand on attend le bus on s'ennuie, serait-il possible d'installer des boîtes à lire dans les abribus ?

S.RAFFALLI :

Jean-Paul Monteiro est en charge de la vie des quartiers et à ce titre il a pris l'initiative, il y a quelques années maintenant, d'installer des boîtes à lire, non pas dans les abribus mais à différents endroits de la ville. Il va vous répondre.

J-P.MONTEIRO TEIXEIRA :

Actuellement on a déjà 10 boîtes à lire sur la ville, bien sûr ces emplacements ont été décidés en concertation avec les habitants et les comités de quartier. Hélas on ne peut pas mettre des boîtes à lire à l'intérieur des abribus, ce n'est pas possible, cependant il y a certaines boîtes à lire à côté des abribus dont je vais vous donner les noms : à côté de la rue du Clos, dans le square de la gare, Chemin de Troussseau, la rue de la Cime et à côté de la mairie. Je vous propose, si vous voulez bien sûr, que nous fassions ensemble un tour de la ville à la rentrée pour pouvoir décider où on pourrait mettre des nouvelles boîtes à lire parce que je sais que c'est une question qui est très posée par les enfants, je pense même mettre

des boîtes à lire à côté des écoles. C'est donc une question que je voudrais travailler avec vous, ensemble.

S.RAFFALLI :

Merci de cette proposition qui fera l'objet de débats. Ce n'est pas tout à fait la proposition qui émanait de la question. On termine sur une question concernant l'environnement je crois et l'écologie.

Un élu du conseil municipal des enfants :

Peut-on organiser davantage d'opérations de ramassage de déchets dans la ville par les habitants ?

S.RAFFALLI :

C'est Gil Melin est en charge des questions d'environnement qui répond à cette question.

G.MELIN :

On se connaît, on a travaillé ensemble sur le projet que vous avez décrit tout à l'heure et qui va perdurer tout au long de l'année prochaine, dès la rentrée. La synthèse n'a pas pu avoir lieu ce matin parce qu'il y a eu quelques petits problèmes sociaux et de santé mais rassurez-vous, on tient le fil et on ne laissera pas tomber ce que vous avez commencé à initier sur le gaspillage alimentaire. Sur la question qui m'est posée immédiatement, elle rejoint encore une fois des incivilités : ramasser les ordures des autres ça veut dire que ce sont les autres qui les ont produits parfois et ça c'est le vrai souci. Actuellement sur la ville il est organisé des journées dans le cadre d'opérations qui sont soit Rissoises, soit départementales (comme Essonne verte, Essonne propre), de ramassage de déchets principalement par des associations, par des comités de quartier. Pour les associations je pense aux pêcheurs qui, sur la ville et sur le bas de la ville principalement, en bord de Seine sont des acteurs importants du ramassage de l'ensemble des déchets que soit les gens peuvent laisser, soit ce que fleuve peut nous apporter d'ailleurs. Que ce soient les enfants qui ramassent les ordures des adultes, ça ne me plaît pas beaucoup parce que ça veut dire que les adultes ne sont pas très responsabilisés par rapport à ça et disent « Ah bah oui, ça va les former », tu parles que ça les forme ! Pour moi il est important qu'ensemble, avec ce que vous pouvez développer, on instaure dans la ville le respect. Il y a du tri possible sur la ville, on ira plus loin encore avec vous – vous l'avez dit tout à l'heure – sur le compostage et je pense qu'effectivement il y a un vrai travail à faire parce qu'il n'y a pas que les habitants, malheureusement il y a aussi des entreprises qui se comportent comme des gougnafiers, qui se comportent comme des malpropres et qui déversent des déchets que nous sommes obligés de ramasser alors que sur la ville il y a des points d'apport volontaire et il y a une déchetterie qui est gérée par notre syndicat d'ordures ménagères. On a donc un vrai travail à faire ensemble sur les déchets et les meilleurs déchets sont ceux qui ne sont pas produits donc on devra réfléchir sur comment moins produire et comment traiter ces déchets qui encombrent notre ville et qui l'enlaidissent. Heureusement les services municipaux sont là, ils font maintenant le travail quotidiennement, même le dimanche. Il y a des gens qui ramassent les déchets que les autres ont laissés mais c'est une affaire de tous. Le petit geste que tous nous ferons, pour ne pas jeter notre papier, pas jeter notre mégot de cigarette qui va mettre des années à se décomposer, qui va finir dans le ventre d'un poisson, est un vrai enjeu pour la planète.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup pour ce message. Je crois qu'on a terminé cette séance de travail, cette courte séance de travail, peut-être trop courte mais il nous fallait tenir à un ordre du jour sur 30-45 minutes et on a tenu l'horaire. Je voulais vous remercier pour la qualité de nos échanges, ça démontre aussi la qualité de votre implication, de votre engagement au sein du conseil municipal des enfants. Évidemment à cet instant on peut vous souhaiter une bonne fin d'année scolaire puisque je crois qu'il reste quelques jours avant les vacances d'été, une semaine très précisément. Je vous souhaite un bon été et je sais que l'année prochaine vous rentrez en sixième, c'est l'entrée au collège donc vous passez de l'école élémentaire au secondaire, je veux donc vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année scolaire mais profitez bien de l'été, à la fois pour vous reposer, peut-être pour lire aussi, et je crois qu'il y aura un intermède du conseil municipal des enfants pendant ces deux mois. C'est bien mérité et on se retrouvera en septembre pour d'autres échanges dans le prolongement de celui de ce soir. Merci à vous et si vous le permettez merci aussi aux encadrants, aux agents municipaux qui vous suivent tout au long de l'année pour structurer votre travail, merci également à eux, je le dis au nom du conseil municipal mais aussi en votre nom. Merci aux équipes de la ville pour la bonne tenue de notre conseil municipal des enfants.

Il est tard, il est 19h30, et il est probable que notre conseil municipal dure longtemps. Ça ne tient qu'à nous. Il y a beaucoup de questions à l'ordre du jour du conseil municipal, il y a des questions qui rejoignent d'ailleurs les thématiques que vous nous avez proposées et des décisions vont être prises ce soir. Je vois qu'il y a des parents, évidemment l'autorité parentale doit s'exercer pleinement, mais il y a plein de sujets qui vont être traités ce soir. On a par exemple la question de l'aide de la ville aux copropriétés qui sont en fragilité, on a des questions qui concernent l'équipement de notre ville pour permettre la circulation avec des véhicules électriques, question très importante cette transition de l'automobile, il y a des questions budgétaires, on les a évoquées tout au long de nos échanges. Pour produire des politiques publiques il faut un budget, il faut de l'argent – issu de l'impôt – et on verra comment le dernier budget voté a été exécuté tout au long de l'année, on a des questions qui intéressent la rénovation de notre centre-ville (la galerie marchande du Moulin à vent, l'arrivée d'un futur bus électrique qu'on appelle le Tzen 4), des questions qui intéressent l'accès au droit, les gens se posent beaucoup de questions sur leurs droits et donc à Ris-Orangis il y a un service qui s'occupe de donner des premiers conseils juridiques gratuits. Il y a des questions aussi qui concernent l'école, la vie des collèges (on a été saisi notamment d'une demande de subvention pour une action par l'association sportive du collège Albert-Camus), des questions sur la petite enfance puisqu'il est probable que l'on organise différemment la production de la nourriture pour nos crèches. Bref, il y a plein de sujets donc vous êtes les bienvenus si vous souhaitez rester puisque ce conseil municipal est public. Vous êtes les bienvenus. Si vous voulez rester vous pouvez rester, rejoindre les tribunes, rejoindre vos parents ou évidemment rentrer à votre domicile parce qu'encore une fois il est assez tard.

Ce que je voudrais c'est que l'on ouvre officiellement le conseil municipal de ce soir d'abord avec l'appel.

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2022

S.RAFFALLI :

Est-ce qu'il y a des remarques sur la transcription de notre conseil ? Pas de difficultés sur la transcription intégrale que vous avez reçue ? Approbation unanime du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Délégation de pouvoir : liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

S.RAFFALLI :

S'agissant des décisions prises dans ce cadre de la délégation de pouvoir en application du Code général des collectivités territoriales y-a-t-il des remarques, des demandes de précisions sur les décisions prises ? Pas de remarques particulières ? Il peut y avoir des demandes d'information postérieures au conseil si vous le souhaitez. Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

3. Délibération mettant fin au service Commun Archives avec Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

S.RAFFALLI :

Vous le savez, en 2015 nous avons créé au sein de l'agglomération d'Évry Centre Essonne, reprise par Grand Paris Sud, un service commun d'archives, une mutualisation à l'échelle de notre intercommunalité pour professionnaliser, pour améliorer la qualité de ce service régional et essentiel à la vie de notre collectivité. La ville de Ris a adhéré à ce service commun concomitamment à des travaux bâtimentaires pour accueillir confortablement ce service, les agents évidemment mais aussi les documents archivés. Après sept ans de coopération intercommunale, de mutualisation de ce service, nous avons fait l'analyse à la fois opérationnelle et budgétaire de cette organisation et nous pensons à cet instant qu'il est préférable, pour assumer la sollicitation extrêmement forte de ce service, notamment liée à l'organisation ancienne avec l'association du groupe d'histoire locale, de rapatrier ce service au sein des services municipaux puisque nous avons besoin d'un temps complet. L'agent qui était jusqu'alors dédié à ce service passait beaucoup de temps en dehors de notre commune donc d'un commun accord avec Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart nous faisons la demande, après la délibération de ce soir, d'une remunicipalisation de nos archives. Y-a-t-il des questions à ce sujet ?

C.TISSERAND :

Nous voudrions savoir si les charges qui sont liées à la gestion du personnel sont reprises par la mairie de Ris-Orangis ?

S.RAFFALLI :

Oui, on prendrait en charge le temps complet nécessaire à cette mission. Il faut savoir que dans le cadre de la mutualisation au sein de l'intercommunalité, non seulement il fallait payer en partie les charges liées au personnel mais aussi des frais de gestion pour un temps incomplet. L'idée de reprendre au sein de nos services municipaux c'est aussi de nous permettre d'avoir à demeure, à proximité et en permanence, l'agent dédié à cette mission.

C'est évidemment le budget municipal qui assumera cette charge mais on ne s'appliquera pas de frais de gestion à nous-mêmes.

C-A.HENNI :

Je suppose que c'est le même agent qui reste au même poste ou vous avez l'intention de changer d'agent ?

S.RAFFALLI :

Il se trouve que l'agent historique – sans donner de nom – a fait valoir ses droits à la retraite et c'est à l'occasion de ce départ que nous prenons cette décision. Pas de difficultés ? Unanimité du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adhésion au service commun de restauration collective géré par la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart - Service commun « à la carte »

S.RAFFALLI :

C'est parce que les choses ne sont pas doctrinaires que l'on se propose de faire le mouvement inverse c'est-à-dire de participer à un service commun en adhérant au service cantine de notre intercommunalité pour l'alimentation des plus petits, des 0-3 ans qui fréquentent nos crèches, à Confettis, à la Farandole et maintenant au sein de Menthe et Grenadine. Comme vous le savez, courant de l'été, cette dernière crèche, qui était jusqu'alors gérée en délégation de service public, réintègre en régie les services de la ville. On pense là aussi que, pour des questions de qualité, pour des questions de prix, il est préférable d'adhérer à ce service commun intercommunal avec un outil très performant qui est notamment situé aux Pyramides, une cuisine spécialisée petite enfance, et après l'analyse des capacités de notre propre cuisine centrale et de notre partenaire Sodexo, il a été jugé à la fois par les services de la ville mais aussi par les élus de la majorité, qu'il était plus pertinent, plus efficace, de tenter la mutualisation au sein de Grand Paris Sud. C'est une mutualisation et une adhésion à un service commun qui est à la carte : on n'adhère pas pour toute l'alimentation mais simplement et strictement sur les questions de la petite enfance.

C-A.HENNI :

Dans la démarche, est-il prévu d'envisager cette mutualisation avec d'autres services scolaires de la ville ou on reste simplement sur la petite enfance ?

S.RAFFALLI :

À cette heure on reste sur la petite enfance mais compte tenu de l'inflation sur la question de l'alimentation et quand on regarde les différents contrats qui sont aujourd'hui négociés, pas forcément par nous-mêmes mais par les autres collectivités, on se rend compte qu'il y a une augmentation des prix extrêmement significative donc l'idée de mutualiser ce service ne doit pas être abandonnée à priori (là aussi pas de dogmatisme). On restera vigilant, dans les années à venir, sur le meilleur scénario possible pour notre commune. Il existe un service

commun complet en matière de livraison de repas, à la fois pour les scolaires mais aussi pour les personnes âgées à l'échelle de Grand Paris Sud. Plusieurs des 23 communes composant Grand Paris Sud participent de ce service commun, pour l'instant on vous propose de circonscrire cette mutualisation sur les questions de petite enfance. C'est un mouvement qui n'est pas irréversible, on fait un test, une expérimentation. On pense que l'on va gagner en qualité et que les prix sont nettement meilleurs (on a des données précises). Il a dû y avoir un partage de la donnée, peut-être des discussions plus approfondies en commission, je ne le sais pas.

G.MELIN :

Pour corroborer ce que dit Monsieur le Maire, on s'est posé la question. Il y avait des manquements, des choses n'étaient pas exceptionnelles au niveau de la préparation, des choses qui étaient toutes préparées. On s'est retourné vers ce qui existait sur l'agglomération vu qu'un travail en commun est fait et on s'est rendu compte qu'il n'y avait que des avantages, il y avait un avantage qualitatif, un avantage budgétaire qui est important et c'est un outil supplémentaire que l'on peut avoir. C'est ce qui a également été dit tout à l'heure pour les plus grands : on a un marché qui arrive à échéance à la fin de l'année, on a lancé un marché mais cela ne nous empêchera pas d'aller regarder s'il y a des choses plus intéressantes qui se font sur le service mutualisé, d'aller piquer directement dedans. Si on peut mieux manger, y mettre un peu plus de bio et faire en sorte que ce soit dans des prix qui soient contenus, on le fera, et ce sera pour le bien-être de tout le monde, pas seulement pour nous. C'est une corde en plus à notre arc qui peut nous permettre de mieux faire manger nos enfants et on n'enlèvera pas ça.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il d'autres questions, d'autres interventions sur ce sujet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité du conseil. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Vote du Compte de gestion – exercice 2021

S.RAFFALLI :

Une longue série de délibérations financières et budgétaires va nous être présentée par Marcus M'Boudou avec notamment le compte administratif 2021, le compte de gestion puis le compte administratif donc l'exécution du BP antérieur. Je vous propose que l'on fasse une présentation succincte de ces deux délibérations et qu'ensuite on ouvre les débats.

M.M'BOUDOU :

Concernant le vote du compte de gestion 2021, les opérations de dépenses et recettes enregistrées tout au long de l'année dans la comptabilité de la ville sont récapitulées dans le compte administratif et, en fin d'exercice, le document correspondant établi par le comptable public constitue le compte de gestion. Celui-ci doit être identique au compte administratif au regard des écritures budgétaire et du résultat, et si on retrouve les résultats identiques de ces deux comptes de la façon suivante :

- en section d'investissement, pour les recettes nous avons 13 146 889 € et les dépenses à 11 292 117 €. Quand on tient compte du résultat d'exécution 2021, du

résultat d'exercice 2020 en intégrant les opérations non budgétaires (à savoir les intérêts courus non échus), on arrive au résultat de clôture pour l'année 2021 en investissements à -1 215 009 €.

- Quant à la section de fonctionnement, là aussi vous avez des recettes et dépenses. En recettes on retrouve 39 567 207 € et en dépenses 36 106 364 €. Là aussi, en tenant compte du résultat d'exécution au titre de l'année 2021 et du résultat de l'exercice au titre de l'année 2020, on retrouve un résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement d'un montant total de +3 554 629 €.

En conclusion le résultat net de clôture en 2021 est de +67 654 €. Voilà ce que l'on peut dire de façon résumée pour le vote du compte de gestion.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des remarques sur ce compte de gestion ? Pas de difficultés je suppose ? Les choses sont claires. On doit voter le compte de gestion. Pas de difficultés ? 2 contre, très bien, et 3 abstentions.

ADOPTÉ

PAR 29 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS

(Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres)

ET 2 VOIX CONTRE

(Claude Stillen, Laurent Stillen)

6. Vote du Compte administratif 2021 et affectation du résultat 2022

S.RAFFALLI :

Le compte de gestion c'est le compte validé par l'État, politiquement c'est extrêmement rare de contester un compte de gestion, il y a un double contrôle municipal puis de l'État. Le compte administratif c'est différent.

M.M'BOUDOU :

Le compte administratif a pour vocation de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes ainsi que les dépenses réalisées au cours de l'année 2021 représentant l'exécution des politiques décidées par la majorité municipale. Là aussi nous avons la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- Pour la section de fonctionnement, le total de recettes représente 39 567 207 € et le total des dépenses 36 106 364 €. Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement dégage un excédent brut de clôture de +3 555 629 €.
- Quant à la section d'investissement, le total des recettes se chiffre à 13 146 889 €. Quand on prend les dépenses de l'exercice émises, le déficit d'investissement reporté de l'année N-1 et l'intégration d'opérations d'ordre non budgétaires, les intérêts

courus non échus, on retrouve un total de dépenses de 14 361 899 €. Le résultat d'exécution dégage donc un solde de recettes à réaliser à -2 271 966 €.

Le résultat net de clôture est de +67 654 euros, c'est le résultat définitif toutes sections confondues qui sera reporté sur le budget supplémentaire au titre l'année 2022. Ceci est la synthèse du compte administratif. Le reste de la note est la suite qui reprend le détail de l'exécution du budget au titre de l'année 2021 aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace les moyens de fonctionnement courants des services, cette section se clôture en dépenses à 36,10 millions d'euros soit une variation de 4,73% par rapport au compte administratif 2020. Et en recettes on retrouve 39,66 M €, ces chiffres intègrent la totalité des dépenses à savoir les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. L'exercice 2021 montre une baisse de -1,14 % pour les dépenses de gestion courante en fonctionnement, par rapport à l'exercice 2020 il est de -0,76% sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général recensent quant à elles le crédit d'intervention des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Elles regroupent les dépenses les plus générales à savoir les fluides, les prestations de services, le téléphone, les affranchissements et j'en passe.

On peut aborder les charges financières : ce sont des charges constituées du remboursement des intérêts des emprunts et les frais d'engagement relatifs à la ligne de trésorerie. Elles sont en diminution de -23,05 % soit -151 260 € par rapport à l'année 2020. Cette baisse est liée en grande partie à la stabilisation de notre endettement malgré des dépenses d'investissement importantes et à la faiblesse des principaux taux variables ainsi que sur le positionnement d'emprunts à taux fixe à des niveaux historiquement bas. Cette baisse est rendue possible grâce à une gestion active de la dette, en effet une partie de notre dette est figée sur des taux fixes et les emprunts à taux variables sont repositionnés systématiquement sur les index les plus favorables.

Les produits réels de fonctionnement : on peut parler de la fiscalité. La première des ressources de fonctionnement de notre ville est la fiscalité, elle regroupe la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Ce chapitre est en hausse de +4 % entre l'année 2020 et l'année 2021, soit une augmentation de +1 059 029 €. Les principales recettes sont reprises sur la note, je vais reprendre les plus significatifs. Par exemple le produit des contributions directes, constitué de la taxe foncière bâtie et non bâtie, et de la quote-part résiduelle de la taxe d'habitation pour 17 269 990 € contre 16 837 900 € en 2020 soit une augmentation de 432 090 €, ce qui représente un pourcentage de +2,57 % (bases physiques et revalorisation des bases par le Parlement). Le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France représente 1 161 208 €, en augmentation par rapport à 2020, soit une augmentation de 174 557 €. Nous allons retrouver ce chiffre lorsqu'on parlera des solidarités sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour. Vous avez aussi la taxe locale sur la publicité extérieure pour 80 898 € qui est en diminution de 4,20% par rapport à 2020 soit -3 558 €. Nous avons également les dotations et participations reçues qui constituent le deuxième poste de recettes en fonctionnement et qui atteignent 7,62 M € au compte administratif 2020 contre 6,69 M € en 2021 soit une diminution de 12,17 % entre les deux exercices. La dotation forfaitaire de fonctionnement affiche une diminution en 2020 de 2,06 % soit une baisse de 68 142 € après une baisse en 2020 de 53 097 €.

Quant à l'analyse de la dette, ce qui est le plus important et qui me semble utile à relever c'est que la dette globale est de 33 795 731 € au titre de l'année 2021, la durée de vie moyenne est de 6 ans et 3 mois. Tous les indicateurs de notre dette sont meilleurs que la moyenne des communes de la même strate à savoir les communes de 20 000 à 50 000 habitants. Le taux moyen de notre dette ressort à 1,49 % contre 1,60 % au titre de l'année 2020, ce taux est inférieur au taux moyen des collectivités de même strate qui est de 2,06 %. Quand on parle par exemple de notre désendettement, on voit qu'il a été contenu pendant onze années et depuis 2014 notre endettement est stabilisé à une moyenne de

35 M €. Dans le même temps, depuis 2011, les investissements cumulés représentent 83 M € soit une moyenne de 7,6 M € par an. Notre encours de dette reste maîtrisé et la gestion de notre dette s'améliore aussi bien au niveau de notre taux moyen que de la durée résiduelle en baisse constante (11,7 ans contre 14,2 ans pour la moyenne des collectivités de même strate). Le recours à l'emprunt est d'autant plus intéressant que le coût de l'argent atteint des niveaux exceptionnellement bas. Avec des taux d'intérêt à taux fixe inférieurs à 1,5%, le financement d'une partie de l'investissement public par la dette pour la transition énergétique, les équipements publics, le numérique etc., permet de préparer notre commune à un avenir serein tout en maîtrisant l'impact de cet endettement sur les générations futures.

Section d'investissement

Comme vous le savez, cette section retrace les principaux travaux et acquisitions faits sur l'exercice 2021, elle concerne les travaux sur les grandes opérations ainsi que les travaux de rénovation sur les biens d'équipement de notre ville. Vous avez des opérations spécifiques, par exemple la réhabilitation des voiries de la rue Rigny, Talhouët, impasse Marie-Thérèse (ce point va être repris lorsque je vous présenterai le programme des autorisations de programme et de crédits de paiement), les travaux qui sont réalisés dans notre gymnase J.-Owens où on se trouve actuellement, le city stade Plateau (des réponses ont été données aux questions posées par le conseil municipal des enfants), le city stade à Nelson-Mandela. Des travaux sont également réalisés dans le cadre de la voirie par rapport au cadre de vie, aux espaces verts, dans le secteur de l'éducation (écoles maternelles et écoles élémentaires). D'autres travaux, notamment en mairie, sont actuellement en cours et vont rendre belle notre maison commune. Des opérations ont été réalisées dans l'église Notre Dame et il y a eu diverses acquisitions, par exemple au niveau du garage avec des véhicules et des pièces détachées pour un montant de 482 928 euros.

En clair les dépenses d'investissement sont compensées par des recettes d'investissement, de l'emprunt et l'autofinancement, ainsi dans les recettes d'investissement on retrouve les dotations et fonds propres pour un montant de 2 222 696 € de FCTVA et 297 424 € de taxe d'aménagement. Les subventions d'investissement reçues représentent un total de 1 891 012 € et nous avons des emprunts nouveaux pour 2 700 000 €. L'autofinancement couvre le reste des dépenses d'investissement, le but est d'obtenir un autofinancement des investissements aussi conséquent que possible, limitant ainsi l'appel à l'emprunt.

Le résultat net de clôture, qui reprend le résultat brut de clôture corrigé du solde des restes à réaliser, est de +67 654,22 €. L'affectation du résultat se fera lors du vote du budget supplémentaire au titre de l'année 2022.

Je crois avoir été assez synthétique et je conclus en disant qu'il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup pour la concision de cette présentation en même temps de sa clarté.

Y-a-t-il des prises de parole sur ce sujet ? Pas de prise de parole ? Ce silence ne détermine pas un désintérêt sur les questions budgétaires, je suppose que l'exposé de Marcus M'boudou suffisait à convaincre l'assemblée de la bonne exécution de notre budget primitif. Des choses ont été évoquées au moment de sa présentation et de son vote, il y a maintenant quelques mois puisqu'il s'agissait là de présenter l'exécution du budget primitif de l'année 2021. On retrouve l'ensemble des chapitres habituels dans la nomenclature budgétaire, évidemment la question de l'épargne, de l'autofinancement, la question de la maîtrise des frais financiers avec notre désendettement, la question du partenariat très actif avec les autres collectivités publiques, évidemment la stabilité de notre fiscalité et puis le très haut niveau à la fois d'investissement et de service public sur notre commune. On va voir le budget supplémentaire tout à l'heure mais puisqu'il s'agit d'examiner l'exécution du budget primitif, je voudrais dire que le budget primitif de 2023 ne sera pas bâti dans le même contexte que celui que nous avions

connu lorsqu'on a bâti le budget primitif de 2021. Évidemment l'actualité aura une influence très forte lorsqu'il s'agira de prendre des décisions budgétaires financières et fiscales, inutile de rappeler l'actualité (l'augmentation des prix, on l'a évoqué tout à l'heure sur la question de l'énergie, l'alimentation, des matériaux, des assurances, la revalorisation du point d'indice pour le traitement des agents publics, des fonctionnaires, l'augmentation des taux d'intérêt). On voit bien que l'équation budgétaire financière et fiscale va largement être bouleversée donc il est probable que nous commençons à bâtir le budget primitif 2023 dès la rentrée de septembre et nous serons dans l'obligation – puisque nos comptes sont toujours présentés à l'équilibre – de prendre des décisions sans doute difficiles à prendre, des arbitrages devront être discutés pour nous permettre de présenter un budget courant du premier trimestre de l'année prochaine.

Je dois quitter la salle pour le vote.

G.GOBRON :

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, nous allons pouvoir délibérer donc sur le dossier n°6 relatif au vote du compte de gestion administratif 2021 et l'affectation des résultats.

Y a-t-il des oppositions ? Deux oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Trois chez vous Monsieur Henni et Madame Tisserand. Tout le reste favorable ? Je vous remercie.

ADOPTÉ

PAR 27 VOIX POUR

(Stéphane Raffalli ne prend pas part au vote)

4 ABSTENTIONS

(Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Christine Tisserand)

ET 2 VOIX CONTRE

(Claude Stillen, Laurent Stillen)

7. Bilan annuel 2021 des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

M.M'BOUDOU :

C'est un dossier que j'ai présenté au sein du conseil municipal à trois reprises pour vous faire des points d'étape et vous montrer la programmation et le niveau des dépenses réalisées au fur et à mesure de l'avancement des programmes. Aujourd'hui il s'agit de proposer au conseil municipal d'approver le bilan d'exécution et de dire que l'exécution programmée durant les trois années (à savoir des travaux qui concernaient la réhabilitation de la place des Fêtes, les voiries de Rigny, la fondation Dranem, la rue de Talhouët et impasse Marie-Thérèse) a été réalisée. Le programme initial avait été budgété pour 3 350 000 €, il y a eu une exécution pluriannuelle et maintenant il s'agit de constater que le programme a été entièrement réalisé et que nous nous retrouvons avec un solde nul.

S.RAFFALLI :

C'est le paiement intégral de ce gros investissement sur nos voiries, d'ailleurs il est poursuivi sur la rue Claude-Hanriot donc il est probable que dans les prochains mois on ait à évoquer

cette dépense nouvelle et on aura requalifié complètement l'espace public sur ce quartier du village.

Pas de difficultés je suppose ? Ce sont des dossiers connus du conseil municipal.

Unanimité du conseil ? Abstention ? Et pour les frères Stillen c'est bon ? Trois abstentions, le reste unanimité.

ADOPTÉ

PAR 31 VOIX POUR

ET 3 ABSTENTIONS

(Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres)

8. Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France – Rapport d'utilisation en 2021

M.M'BOUDOU :

Le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulièrement lourdes au regard des besoins sociaux et de leur population sans disposer de réelles sources de financement. Ce dispositif assure une redistribution entre les communes de la région parisienne sur les ressources fiscales des communes les plus favorisées. Depuis 2012 le fonds de solidarité est calculé à 50 % selon potentiel fiscal, 25 % selon le revenu moyen des habitants et 25 % selon la proportion de logements sociaux. Dans la note, un tableau reprend les activités qui ont été financées au cours de l'année par ce dispositif. Il nous appartient d'en délibérer pour une somme globale qui a été dépensée pour un montant de 1 161 208 €.

S.RAFFALLI :

C'est un fonds de solidarité national, contrairement à ce qu'indique son nom c'est bien l'État qui verse cette subvention. Il est probable – même si cette nouvelle n'est pas officielle – que pour l'année suivante cette dotation baisse de manière significative puisqu'un tableau pour l'ensemble des communes de l'Île-de-France a été présenté en commission à la région et la ville de Ris pourraient perdre 85 000 € sur le montant qui vient d'être indiqué c'est-à-dire 1 161 000 €. Il y aura donc une baisse assez significative l'an prochain qu'il faudra là aussi absorber par nos efforts en fonctionnement.

Pas de difficultés sur le rapport qui vient d'être présenté ? C'est juste un donné acte, pas de difficultés ?

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

9. Vote du budget supplémentaire 2022 et affectation des résultats

S.RAFFALLI :

Le budget supplémentaire peut lui aussi être présenté pour le bon achèvement de l'exercice budgétaire.

M.M'BOUDOU :

Le présent budget supplémentaire comprend la reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement et le réajustement des crédits inscrits au budget primitif de 2022. Il est composé des dépenses nouvelles ainsi que des mouvements d'ordre. Les restes à réaliser d'investissement au titre de l'année 2021, repris sur 2022, se composent de la manière suivante : en dépenses 2 839 170 € et en recettes 567 204 €. Les recettes inscrites dans l'état des restes à réaliser correspondent à des notifications d'attribution de subventions pour 567 204 € de la part des différents organismes en 2021. La note, qui est assez exhaustive, reprend la liste des dépenses et des recettes qui ont été effectivement dégagées. On prend par exemple 233 044 € de la Caisse d'allocations familiales pour la création d'un relais d'assistantes maternelles et le lieu d'accueil enfants-parents. D'autres actions sont en restes à réaliser en dépenses, ce sont des dépenses inscrites dans l'état des recettes à réaliser correspondant à des commandes et à des ordres de service de marchés publics transmis aux entreprises et non réalisés ni facturés en 2021.

On voit également dans la note l'affectation des résultats au titre de l'année 2021 sur 2022.

Le résultat net de l'exercice 2021 fait ressortir un excédent net de 67 654,22 €.

Les inscriptions nouvelles : la section de fonctionnement intègre des dépenses et des recettes nouvelles qui sont des ajustements budgétaires en cours d'année. On retrouve les principales modifications au budget primitif identiques en termes de dépenses de fonctionnement à savoir 399 716 €, somme identique en recettes mais la ventilation est différente en fonction des sommes qui sont éclatées dans ces différentes sections (fonctionnement et investissement).

En investissements vous avez un déficit au titre de l'année 2021 reporté à 1 215 009 € correspondant au solde des dépenses et des recettes d'investissement de l'exercice 2021. Ce solde doit être repris sur l'exercice budgétaire suivant soit le budget de 2022. Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 352 596 €. Je ne reprends pas la ventilation des chapitres qui est précisée dans la note mais par exemple le chapitre 10, qui concerne les dotations, fonds divers et les réserves, représente 100 000 € et le chapitre 41, les opérations patrimoniales, représente un total de 100 506 €.

En un mot, le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes pour la section d'investissement et la section de fonctionnement pour les montants suivants : 4 352 587 € en investissement et en fonctionnement 399 716 €. Il appartient au conseil d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Merci encore pour cette présentation, y-a-t-il des remarques sur le budget supplémentaire ? Pas de difficultés ? Ce point a été présenté longuement en commission des finances. Trois abstentions ? Et deux abstentions ? Donc 5 abstentions.

ADOPTÉ

PAR 29 VOIX POUR

ET 5 ABSTENTIONS

(Christian Amar Henni, Isabelle Flandin, José Peres, Claude Stillen, Laurent Stillen)

10. Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2023

M.M'BOUDOU :

Chaque année le conseil municipal délibère pour fixer les tarifs applicables en matière de taxe locale sur la publicité extérieure. La date limite d'adoption des délibérations relatives à l'institution de la TLPE est fixée au 1er juillet 2022 afin que cette taxe soit applicable à compter du 1er janvier 2023, nous sommes donc dans les délais. Il est envisagé d'actualiser ces tarifs pour l'année 2023. Nous avons fait une note assez exhaustive en reprenant un tableau qui concerne les 13 catégories qui sont visées par rapport aux tarifs qui seront appliqués en 2023. Le taux de variation applicable à la TLPE en 2023 s'élève à +2,80 %, c'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de fixer à compter du 1er janvier 2023 les tarifs indiqués sur le tableau présenté dans la note et qui concernent 13 catégories d'enseignes. Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

Je terminerai en disant que la taxe locale sur les publicités extérieures titrée en 2021 a rapporté à la commune une somme de 80 899 €.

S.RAFFALLI :

C'est bien de rappeler l'enjeu en nominal, c'est cela l'enjeu pour notre collectivité. Il y a la question de la taxe et puis la procédure de changement de notre réglementation sur ces sujets se poursuit. Elle est longue mais elle se poursuit à bon rythme, l'enquête publique devrait se terminer demain, si vous avez encore un avis à donner, il est temps.

Pas de difficultés sur cette actualisation de nos tarifs ? Unanimité du conseil ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Régime des provisions – Modification du choix du régime de provisions du budget principal (nomenclature M14)

S.RAFFALLI :

Il est question d'une option que nous devons prendre pour l'application des provisions comptables, c'est lié à des obligations récentes du Code général des collectivités locales. Il y a une alternative à deux branches qui se présente à nous et on se propose d'opter pour le droit commun.

M.M'BOUDOU :

Il est question d'une option que nous devons prendre pour l'application des provisions comptables, c'est lié à des obligations récentes du Code général des collectivités locales. Il y a une alternative à deux branches qui se présente à nous et on se propose d'opter pour le droit commun.

Il faut savoir que dans le cadre de la nomenclature de la M14, qui réglemente la comptabilité des communes françaises, il est proposé un régime de provisions et des modifications du choix du régime de provisions du budget principal. La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes, le provisionnement est une technique comptable qui constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan

comptable général et qui permet de constater au budget une dépréciation ou un risque ou bien d'étaler une charge. La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M11, applicable depuis le 1er janvier 2006, a modifié le régime des provisions. La refonte de ce système repose sur une approche plus réaliste du risque et met en place un régime encadré, basé sur des risques réels avec les trois cas de figure suivants :

- En cas de litige : dès l'ouverture du contentieux en première instance contre les collectivités une provision doit être impérativement constituée par délibération du conseil municipal.
- En cas de dépréciation : dès l'ouverture d'une procédure collective pour les garanties d'emprunt, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par les collectivités à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.
- En cas de provisions pour dépréciation des restes à recouvrer.

La note vous donne une explication plus technique que je ne reprends pas puisque c'est assez rébarbatif et un peu difficile à digérer mais en conclusion, le conseil municipal doit délibérer annuellement tant sur la nature des risques que sur le volume des provisions, c'est pourquoi il est proposé de modifier le régime budgétaire des provisions et d'opter pour le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun. C'est l'objet de la délibération.

S.RAFFALLI :

C'est complet. C'est la vie d'une collectivité, comme toute activité d'une personne morale on doit être prudent de notre gestion donc il y a des aléas et il faut les intégrer dans notre comptabilité. Je pense que la plupart des collectivités vont prendre cette option et feront ce choix. Il y a évidemment des risques qui sont liés, ceux qui sont prévisibles (le litige, la dépréciation) mais il y a d'autres risques parfois imprévisibles.

Je suppose que cela ne fait pas de difficultés ? Madame Tisserand, abstention pour l'ensemble du groupe ? Donc 3 abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉ

PAR 31 VOIX POUR

ET 3 ABSTENTIONS

(Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen)

12. Remise gracieuse sur impayés de loyers de mise à disposition du local de la Petite Halle Freyssinet à l'Association l'Attribut

M.M'BOUDOU :

C'est une remise gracieuse et spécifique à l'association l'Attribut, elle est motivée essentiellement par la situation actuelle que nous vivons de pandémie. En résumé, comme vous le savez l'association l'Attribut s'est installée sur la commune et propose des activités en lien avec le projet de renouvellement urbain du bas de la ville. Depuis octobre 2021 et jusqu'en mai 2022, cette association n'a pas pu honorer le paiement des loyers du local situé rue Eugène-Freyssinet dans les Docks et ceci pour plusieurs raisons. Je l'évoqué tout à l'heure, la période du Covid a repoussé l'ouverture au public de la halle, le changement des dispositifs contrat parcours emploi compétences avec une baisse du taux de prise en charge

a augmenté la part des charges salariales pour cette association. De plus l'association n'a pas reçu toutes les subventions escomptées pour plusieurs projets qui ont été soumis à différents partenaires. Par courrier du 15 juin 2022, l'association a notifié l'incapacité de paiement des loyers qui courrent d'octobre 2021 à mai 2022 pour un montant de 12 000 € et sollicite que l'on puisse lui faire une remise gracieuse de ces impayés.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des interrogations à ce sujet ?

C-A.HENNI :

Je suis resté silencieux sur tous les débats mais je ne peux pas m'empêcher de vous dire deux mots, en tout cas ce qui me concerne. Nous allons voter pour la subvention parce que ça me semble important d'aider une association. Il faut rappeler qu'elle est là depuis peu mais en même temps je ne peux m'empêcher de faire une comparaison avec les difficultés que la MJC a traversées. Pourquoi ? Vous avez un souci ? Il faut débattre. Je dis qu'à un moment donné on a noyé la MJC, on l'a tuée, et que dans un cadre comme celui-là, on aide. Tant mieux mais je pense qu'on aurait dû faire la même chose avec la MJC. Cela me permet de rebondir sur des propos, je n'ai pas voulu le faire devant les enfants tout à l'heure parce que je trouvais que ce n'était pas le lieu, car l'association à laquelle vous faites référence, dont vous dites qu'elle a détruit, ce serait bien que vous les rencontriez parce qu'ils n'ont pas le même argument que vous et ce n'est pas juste de mettre au pilori – comme vous l'avez fait pour la MJC – une association qui a œuvré pour l'intérêt collectif, où plus d'un millier de personnes venaient chaque année au mois de juillet participer à l'action et puis à un moment donné, pour x raisons... Je ne pense pas qu'ils ont détruit, les trous qui ont été faits et dont vous parlez ont été fait parce que ce sont des tirs au but. Il faut regarder, si je me trompe il faut les rencontrer, discuter avec eux, et vous verrez l'ensemble des gens (ils sont nombreux, pas 10-15 personnes), ils ont un autre argumentaire que le vôtre. Je trouve maladroit de dire cela, je pense qu'il faut faire attention. Vous pouvez cligner des yeux, je vous dis ce que je considère. L'association dont vous parlez, c'est un temps, une action populaire dans un quartier populaire avec des gens qui participaient. L'ensemble du conseil municipal a été invité, certains d'entre vous sont venus d'autres non mais ça méritait autre chose que ce traitement public en disant « Cette association... cette association ». Vous avez eu l'intelligence de ne pas citer le nom mais je pense que ça reste maladroit, de mon point de vue.

S.RAFFALLI :

Vous vous saisissez de cette délibération pour parler de sujets intéressants et qui sont à traiter également. Que l'on comprenne bien l'objet de la délibération qui est proposée : c'est une remise gracieuse. Ce n'est pas une subvention, c'est une remise gracieuse puisque dans le contrat de mise à disposition à l'Attribut de l'une des deux Halles Freyssinet dans l'éco-quartier des Docks de Ris, il était prévu un loyer modeste de 1 000 €/mois. Ce qui est proposé par Marcus M'boudou c'est une remise gracieuse de ce loyer attendu compte tenu des difficultés budgétaires et du contexte sanitaire qui a impacté très directement l'activité de cette association. C'est une association en émergence qui n'est pas née à Ris mais à Draveil et qui a migré à Ris-Orangis avec un accueil très favorable de la municipalité, avec une installation dans la Halle Freyssinet mais aussi dans un local au 24 rue Edmond-Bonté. C'est une association qui produit beaucoup, très active, c'est très visible et beaucoup de Rissois la connaissent aujourd'hui mais elle a besoin de stabiliser son modèle. L'analogie avec la MJC me semble-t-il a beaucoup de limites – on ne va pas refaire les débats ici – puisque le modèle de l'ex-association MJC était très fragile et c'est ce qui a causé sa perte et sa liquidation. S'il avait été robuste, s'il avait été solide, cette association vivrait encore et gérerait le local mis à disposition gratuitement par la ville, de 1 800 m², depuis de très nombreuses années. Il est probable que cette remise gracieuse soit pérenne parce qu'il y a

beaucoup de charges sur l'équipement, la Halle Freyssinet a été rénovée en partie, il y a beaucoup d'investissements pour réaliser l'isolation du bâtiment et qu'ils soient exploitables tout au long de l'année, notamment sur les périodes hivernales donc là aussi je pense que l'aide budgétaire, financière, de la commune sera complétée dans les prochains mois et dans les prochaines années pour remettre à flot complètement ce partenaire de la commune, très apprécié aujourd'hui et qui a complètement pris sa place dans l'éco-quartier compte tenu de ses activités très militantes sur les thématiques de l'écologie notamment.

Sur le city stade, c'est un autre sujet à aborder, peut-être que Sofiane Seridji peut intervenir sur notre difficulté à établir un dialogue entre l'institution municipale et l'association un peu fantôme à laquelle vous faites référence mais il semblerait que vous la connaissiez bien. Si vous pouviez faire un trait d'union entre eux et nous, cela nous permettrait d'avoir un dialogue utile pour l'organisation des futures manifestations puisque vous avez raison de rappeler que la coupe du monde qu'ils organisent – sur un modèle dupliqué dans d'autres territoires franciliens et nationaux – est un modèle qui nous convient, que l'on pourrait encourager, que l'on pourrait même co-organiser si toutefois on avait des interlocuteurs et c'est une vraie difficulté ces derniers mois. Kykie Basseg, Sofiane Seridji et Grégory Gobron ont tenté de mettre des visages sur les organisateurs et on a eu beaucoup mal. Force est de constater que l'équipement que la municipalité avait livré est aujourd'hui dans un très mauvais état et que les précautions d'usage élémentaires n'ont pas été respectées au cours de la manifestation à laquelle vous faites référence, ce qui explique sa détérioration. Il n'y a pas d'autre constat possible et si on ne fait pas ce constat, alors on ne progresse pas collectivement. Contester l'origine du dommage est déjà, à mon avis, un mauvais chemin à prendre. Sofiane Seridji peut préciser les choses.

S.SERIDJI :

Je vais vous répondre de la manière la plus transparente possible, comme je le suis avec les personnes avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur les derniers mois, pour ne pas le citer le président de l'association. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises, en mairie, mais avant ça je me suis déplacé à la coupe du monde. Je suis élu depuis deux ans, depuis deux ans j'ai pu y assister deux fois. Il ne s'agit pas ici de dire que c'est un événement qui n'est pas bien, qui n'apporte pas de choses et autres, il y a d'autres élus au sein du conseil qui y sont allés et qui ont vu que ça apportait quelque chose de plus au quartier. Ça je le dis aujourd'hui, je l'ai dit devant les organisateurs et je l'ai dit aussi auprès d'autres élus, je ne vais pas m'en cacher. C'est un événement qui apporte une plus-value mais qui, jusqu'à présent, se faisait dans un cadre non conventionnel : en gros c'est un équipement public qui est en libre accès mais l'événement était organisé de manière un peu libre, sans qu'il y ait de demande. Vous voyez comment ça fonctionne, en règle générale il faut qu'il y ait une structure administrative avec des responsabilisations à tracer, un cadrage, et depuis deux ans maintenant, avec des élus du conseil municipal, on essaye de faire un travail pour faire en sorte qu'il puisse y avoir une collaboration avec cette association. Il ne s'agit pas de municipaliser cet événement, parce que souvent on me dit « Vous voulez municipaliser, vous voulez vous le réapproprier » mais on ne veut pas faire ça. De la même manière qu'on aide d'autres associations, que ce soit l'USRO ou autres, la ville aujourd'hui doit être force de proposition pour aider les associations – peu importe l'association – sur la ville qui souhaitent organiser quelque chose. À ce niveau-là il faut qu'il y ait un travail de confiance donc aujourd'hui nous proposons mais force est de constater que ce n'est pas simple. Il y a souvent des réticences quand j'apporte des éléments pour faire en sorte que les doutes puissent être levés, en fait ça ne se lève pas forcément donc c'est un travail qui est assez long, qui est fastidieux. J'ai essayé de rencontrer le président à plusieurs reprises, il est censé me donner des dates pour que l'on puisse se rencontrer mais j'attends toujours. Si je n'ai pas de réponse je le rappellerai, il n'y a pas de soucis, je ne vais pas arrêter mais sur le principe aujourd'hui il y a une volonté municipale pour faire en sorte de pouvoir travailler avec cette association mais il faut que cette association soit aussi en capacité de vouloir écouter et bosser avec nous. Sur la question de l'organisation de la coupe du monde, je l'ai dit au président de l'association, on a proposé trois solutions : on leur a dit l'organisation peut se faire soit selon la solution A, B ou

C, vous voyez avec les membres de votre association et on en reparle, on travaille ensemble. Depuis, plus rien donc il n'y a pas de volonté de ne pas faire cette organisation, il y a un problème sur la manière dont sont perçues nos propositions. Aujourd'hui, à titre personnel, j'attends que cette association fasse un pas vers la ville et aujourd'hui il n'y a aucun élu qui ne veut pas bosser ou qui est réticent, ça aussi il faut l'entendre.

Enfin, concernant la dégradation de l'équipement, l'année dernière, par l'intermédiaire de Monsieur Métayer, le directeur des sports, j'avais émis des réserves en disant « Attention, le terrain synthétique est dégradé, le fait d'organiser cette édition de la coupe du monde va dégrader encore plus le terrain ». Ils l'avaient vu par eux-mêmes, on avait fait intervenir le service des sports pour nettoyer l'équipement et le remettre aux normes. Ça ne pouvait pas accueillir dans de bonnes conditions cette coupe du monde mais pourtant la coupe du monde a eu lieu et le fait qu'elle ait eu lieu sur un terrain qui était un peu dégradé a renforcé la dégradation. Aujourd'hui on a un équipement qui n'est pas compatible avec une pratique sportive d'où la question des enfants tout à l'heure. Aujourd'hui sur la ville de Ris il y a des solutions, il faut juste être en capacité de pouvoir les entendre, se mettre autour d'une table et travailler pour faire en sorte que cet événement puisse avoir lieu. Il y a eu la Ris cup sur un week-end, c'était avec l'association sportive de l'USRO, ça s'est très bien passé. Avec Cosmopolitars ou une autre association, s'il y a une volonté de faire un événement sportif et qu'on se met d'accord, on y va et on avance, c'est tout.

C-A.HENNI :

J'aime vous entendre parler comme ça, je ne remettais pas en cause l'idée que vous aviez envie que ça existe – ou je l'ai mal dit – je disais que de la façon dont ça avait été abordé devant les enfants tout à l'heure, en expliquant que des jeunes avaient tout cassé, qu'ils ne respectaient pas, qu'ils avaient fait ça, je n'entends pas la même chose qui est dite là, j'entends simplement dire qu'il y avait un terrain dégradé.

S.SERIDJI :

Sur le principe de la dégradation, je l'ai vu personnellement, certains usagers de cette structure – de la même manière que sur n'importe quelle structure – ne respectent pas le bien public, le bien commun, et donc le fait que parfois ce soit un peu arraché et que les grilles manquent, que les câbles de protection des ballons soient déchirés, c'est dû à une mauvaise utilisation. Parfois des personnes viennent avec un scooter, ils font du scooter sur le synthétique donc ça abîme, il faut se dire les choses. Ce sont des choses qui ont été constatées, je ne vais pas dire que c'est untel ou untel, juste que ce sont des choses qui arrivent donc il y a une responsabilité collective et que ce soit de la part de tous les Rissois. C'est un bien public, ça demande de l'argent, il faut respecter le bien public

Sur la question de les rencontrer, aujourd'hui il y a un président avec lequel j'ai eu à des échanges mais il n'est pas le seul à décider, il y a ce besoin d'aller plus loin. Si je continue en tant qu'élu à échanger avec le président mais que cela n'aboutit jamais, au bout de deux ans ce serait bien que l'on puisse se mettre d'accord sur une manière de fonctionner qui permette d'avancer.

C-A.HENNI :

Sur cette démarche je ne peux prendre aucun engagement, j'ai simplement une relation avec eux, je discute avec eux et s'il y a quelque chose de faisable, je leur en ferai part.

S.SERIDJI :

J'ai volontairement été précis, j'ai volontairement pris le temps parce que je sais que c'est rediffusé donc on ne pourra pas me dire que je n'ai pas dit le nom, c'est accessible. Maintenant il faut qu'avec cette association on trouve les moyens de bosser.

S.RAFFALLI :

Il est probable que la bonne méthode soit de regarder l'avenir mais il faut aussi faire le bilan de ce qui s'est passé et ne pas se voiler la face, la réalité c'est que la dégradation dont on parle, qui est d'ailleurs chiffrée – on sait combien coûterait la réfection de ce city stade, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros selon les options – était prévisible, elle était annoncée puisque l'année dernière ce n'était pas la première fois que cette organisation avait eu lieu. Compte tenu de quelques critères, de la densité, de la fréquentation de l'événement et des modalités d'utilisation du stade – je pense notamment à l'arrivée des véhicules à moteur et à l'utilisation de crampons – nous-mêmes avons anticipé ce risque, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé des solutions alternatives pour l'année dernière avec la mise à disposition possible d'équipements conformes à la pratique souhaitée et à l'événement. Cela n'a pas été possible et c'est comme cela qu'inéluctablement la dégradation a eu lieu. Comme ce sont des adultes et pas des adolescents ni des enfants qui sont à l'organisation de cette manifestation, il y a quand même une part de responsabilité. Nous étions tout à l'heure devant le conseil municipal des petits, il est normal que ces messages soient adressés comme on est en train de le faire, devant la population, sans quoi un équipement qui n'a même pas dix ans n'a plus de valeur. Les choses ont une valeur et cette valeur collective doit être respectée, le city stade est un bien commun, il doit être respecté comme tel. Si vous voulez dégrader chez vous, vous pouvez le faire mais dégrader le bien commun qui doit servir pour les manifestations dont on parle comme pour les écoles, comme pour les centres de loisirs ou pour la pratique spontanée du sport, aujourd'hui on est empêché de pouvoir utiliser cet équipement. Cela peut être admis aussi dans une discussion raisonnable, dans un rapport entre une municipalité qui a la responsabilité du bien commun et une association qui œuvre aussi pour le bien collectif. Je pense que c'est un discours tout à fait entendable et très largement partagé, dire le contraire serait faire fausse route donc il faut que tout le monde soit responsable. Encore une fois, quand vous voulez organiser une manifestation de cette ampleur, ça oblige à un minimum de respect de cadres, un minimum, parce qu'il y a des questions de responsabilité civile, il y a des risques d'accident, il y a des questions de nuisances. Regardez la question des enfants tout à l'heure, ils disent « Quand il y a du bruit en bas de l'immeuble... », or il se trouve que le city stade est au cœur du Plateau, au milieu des tours et des barres, et que quand on fait venir plusieurs centaines de personnes régulièrement pendant l'été, forcément ça fait du bruit donc vous gênez les gens qui travaillent dur le matin ou le soir et qui ont besoin de tranquillité lorsqu'ils sont chez eux. 2-3 règles très simples et je vous assure qu'on pourrait faire la coupe du monde de manière magnifique, à Gagneux comme on l'a proposé il y a deux ans c'est extrêmement simple. La municipalité ne fait que rappeler ce cadre minimal, il ne s'agit pas d'une municipalité qui veut prendre à son compte et récupérer politiquement, d'ailleurs on en serait bien incapables, simplement on souhaite encourager ce type d'événement mais dans des conditions adaptées à ces modalités.

O.ABBAZI :

J'y ai assisté, j'étais même au niveau de la coupe du monde tous les jours pratiquement donc j'ai suivi de A à Z, j'ai même utilisé à travers les enfants, à travers des plus jeunes. Dans tous les cas, dégradations il y a eu, ceci dit la nuance que je ferais c'est que ce n'était pas volontaire. Tout a été dit, ça a été une sollicitation du terrain tous les jours, je pense que le problème qu'il y a eu – l'association a ses raisons – c'est que les règles n'ont pas été fixées. Quand ils ont joué avec des crampons aux pieds, étant donné que ce sont des adultes, tous les jours pendant je ne sais combien d'heures, forcément le terrain va se dégrader, ce sont des choses qu'il faut éviter. Dans tous les cas il faudra repenser cette coupe du monde, comme disait le Maire, Gagneux pour moi ça reste donc il faut trouver un moyen de rassembler parce que ça va se poursuivre. Il suffit de regarder sur Youtube, cela prend de l'ampleur dans tous les quartiers donc forcément ça va se renouveler et il faut vraiment que ça se passe le mieux possible et qu'il y ait une entente entre les associations et

la ville. Les vélos, les trucs, je suis au Plateau, je suis sur le city stade qui est en état délabré et le nouveau qui est fait sur le Plateau, peut-être qu'il y a quelque chose à réfléchir sur des panneaux ou qu'il faut interdire les crampons, en tout cas les crampons qui peuvent nuire au terrain parce que ça joue encore. Et pour les vélos, c'est une responsabilité, c'est ce qu'on disait, les incivilités, combien de fois j'ai dit, rien que ce samedi, par exemple, où ils étaient avec des vélos « Non, il faut que tu sortes », et ça c'est quotidien. Malgré qu'une association intervienne, il faut vraiment réfléchir pour que les terrains – qui ont été investis au niveau du Plateau et en bas – ne deviennent pas ce qui se passe au niveau d'Orangis.

Pour conclure, en tout cas pour ma part, il n'y a pas le choix : pour qu'il y ait une coupe du monde réussie et qu'il y ait un engouement, il faut que ça se passe à Gagneux.

C-A.HENNI :

Je ne partage pas l'analyse, la façon dont c'est communiqué aux enfants et le dire de cette façon, pour ma part je trouve cela maladroit et je ne partage pas du tout l'idée. Ensuite sur la nécessité de dire « On fait en bas ou en fait en haut », je pense que la force de cet événement c'est parce qu'il est là-haut, dans un quartier populaire particulier, c'est toute sa force et toute sa ferveur, c'est tout ce qui donne la dynamique. Si ce n'est pas possible, il faut l'interroger, il faut le questionner avec eux et expliquer ce que vous venez de dire « Il y a ces réalités-là sur la question des assurances, sur la question des biens ». Sur la question des nuisances, j'ai vu plus de gens sur le Plateau qui étaient très contents de cet événement que de gens qui n'étaient pas contents. Il peut y en avoir, je n'en ai pas vu mais il peut y en avoir qui sont venus vous voir et que je n'ai pas entendus. J'ai simplement vu des gens qui se sont étonnés cette année qu'il n'y aurait pas de coupe du monde, voilà ce que j'ai entendu, des gens qui sont déçus. Je pense que les meilleurs interlocuteurs, c'est ce que vous dites Monsieur Seridji, c'est comment on les rencontre, comment on parle et comment fixer un cadre. Si c'est possible en tout cas il faut aller dans ce sens. Le foot ce n'est pas ma tasse de thé de toute façon donc je ne vais pas me battre pour ça, je dis simplement qu'il y a un événement sportif et « culturel » avec des habitants des quartiers au pied des immeubles qui donnent un investissement aux gens, il y a quelque chose de beau qui s'est passé. Ceci est entre vos mains et celles de l'association.

O.ABBAZI :

En tout cas le terrain n'est pas praticable, tu ne peux pas faire une coupe du monde-là. 2-3 gamins peuvent jouer comme ça, et encore en évitant les contours parce que c'est du béton directement, mais une coupe du monde c'est impossible.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? On arrête. On a bien compris les nuances exprimées au sein de ce conseil, chacun jugera. Nous continuerons à vouloir dialoguer avec les organisateurs malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, ce ne sont pas des difficultés des semaines passées ce sont ces dernières années. Il n'y a que comme ça qu'on pourra bâtir un projet commun, si vous n'arrivez pas à dialoguer, vous n'arrivez pas à travailler ensemble donc on continuera à envoyer les ambassadeurs municipaux pour tenter de créer le lien avec l'idée d'une nouvelle organisation.

Nous devons voter la remise gracieuse à l'Attribut. C'est une digression nécessaire. Y-a-t-il des votes contre cette remise gracieuse ? Des abstentions ? Unanimité du conseil, c'est parfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Appel à Manifestation d'Intérêt - Trajectoire ZAN

S.RAFFALLI :

Une promesse du dernier conseil : certains élus municipaux souhaitaient que nous ayons une présentation plus complète de l'expérimentation que nous menons avec l'agence nationale de l'environnement pour la mise en application du zéro artificialisation nette puisque, comme vous le savez, nous avons été retenus, nous sommes lauréats de l'appel à manifestation de cette agence.

G.MELIN :

Dans ma vie de conseiller, je n'ai pas souvent eu l'occasion de vous présenter une note d'information d'une telle ampleur, impactante pour l'avenir de l'évolution structurelle de notre ville. En effet, l'impact de ce que nous allons mettre en œuvre dans les jours prochains sera important à plus d'un titre pour notre commune mais aussi pour l'ensemble des territoires emboités de notre région. Ce travail sera comme une référence du possible aux coeurs vaillants, une possibilité de réalisation aux promoteurs de cités radieuses et viendra contredire tous ceux qui ne voient dans le sol qu'un réservoir de richesses capitalisables à leurs profits de court terme. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre de ce projet qui a été décidé très récemment par le gouvernement et qui nous concerne à plus d'un titre. Certes, dans notre génétique rissoise nous avions déjà fait un bon chemin vers cette zéro artificialisation nette puisque les municipalités antérieures avaient bien compris que la gestion du patrimoine foncier était importante et en se scindant de la ville nouvelle d'Évry en son temps, cela nous a permis de conserver la main sur les équipements que l'on aurait pu nous imposer. Et plus récemment, le fait de travailler principalement sur de la construction ou de la reconstruction de la ville sur ses propres friches industrielles ou environnementales ont été le choix qui a été fait par nous-mêmes. Cette politique d'aménagement a su produire un certain nombre d'éléments qui sont un peu novateurs. Je ne vais pas refaire les éléments mais la réhabilitation d'un ensemble de l'éco-quartier, l'installation d'agriculteurs, le fait de rendre la Seine à sa population sont autant d'éléments qui ont fait que l'on a pu avoir cette facilité à remplir ce dossier pour lequel nous avons été retenus. Je dois vraiment remercier l'ensemble des services municipaux qui ont porté ce projet, à la fois des collaborateurs proches et des collaborateurs des services techniques et d'urbanisme, et qui ont fait un travail dans un temps très court. Et oh bonheur, nous faisons partie des 22 projets retenus, seule commune d'Île-de-France, parmi les deux communes sur les 22 projets – qui sont plutôt des EPCI plus importantes – et aux dires de certains qui ont fait le choix, notre dossier était sûrement l'un des meilleurs. Donc voilà notre projet lancé et, dès les jours prochains, nous allons y travailler. Ne nous emballons pas, c'est un projet qui mobilisera peu de moyens (50 000 € venant de l'Ademe) mais nous avons choisi des partenaires efficaces, principalement le Cerema de Trappes (émanation d'anciens services de l'Etat) et un bureau d'études qui s'appelle Sol Paysage, qui vont nous aider dans cette tâche, à la fois en prenant en charge une partie du travail mais également une partie du financement.

En effet, dans leurs business plans ils ont considéré que ce que nous allions faire ici faisait partie de la recherche et développement et qu'ils y consacreraient du temps. La note est imposante puisqu'elle prend 7 pages mais j'irai au plus vite. Cela veut dire que notre projet va s'inscrire dans la loi climat et résilience, loi récente puisqu'elle a à peine un an, qui fixe une diminution du rythme de construction, une diminution du rythme d'artificialisation des sols puisque, comme vous le savez, on a été capable en France de manger quasiment un département tous les dix ans et de manière permanente depuis ce que l'on appelle les trente glorieuses. Cette artificialisation doit être comprise, ce n'est pas un mot facile à prononcer déjà et il faudra arriver à comprendre le zéro artificialisation nette, c'est bien l'objet de cette expérimentation que nous allons travailler. Il y a eu l'artificialisation d'avant 2021, il y aura

celle d'après 2021 qui sera regardée et, bien entendu, il y aura la possibilité de renaturer – si on artificialise, il faudra renaturer – et en faisant la balance, on aura cette zéro artificialisation nette ou pas. Si on l'a fait ou pas, que va-t-il se passer ? Personne ne le sait actuellement mais c'est un objectif qui est à 2050 et, je l'ai déjà dit, en 2050 j'aurai 100 ans donc je verrai l'artificialisation de l'intérieur. Dans le diagnostic et les détails méthodologiques, en gros notre projet se comporte en cinq tâches :

- la première tâche c'est un diagnostic territorial innovant, c'est là-dessus qu'on va porter la première partie de nos efforts puisque la décision qui a été prise est de diagnostiquer les quelques 800 hectares de la commune sans lieu tabou, il n'y a pas d'endroits qui ne seront pas vus. Nous allons diagnostiquer de manière précise, faire une cartographie précise de ce foncier qui sera détaillé en éléments, soit à sa multifonctionnalité à l'échelle de la commune, soit en se rapprochant de dispositifs de diagnostic qui ont été mis en place par le Cerema, comme le projet MUSE qui sont des cartographies du sol où on interroge celui-ci. Cela veut dire que ce diagnostic sera ouvert à l'ensemble des lieux, qu'ils soient des lieux nous appartenant, des lieux qui appartiennent à des aménageurs (comme GPA) ou portés par l'EPFIF, voire aussi des situations privées comme par exemple la fondation Dranem ou en d'autres lieux possibles de façon à pouvoir caractériser notre héritage de sol et sa capacité soit à être résilient, soit à être malheureusement artificialisé, soit à avoir un potentiel de renaturation. Ce travail sera un travail fin, sans limites, sans tabous, à la fois de lieu et sans tabous d'investigation puisque là aussi il y a des interrogations sur ces critères définis, cette nomenclature d'artificialisation définie au préalable par les ministères.
- Tâche numéro deux : une fois que nous aurons fait ce diagnostic, il y aura le diagnostic agro-pédologique des zones à enjeux. On va définir qu'un certain nombre de lieux seront des lieux à enjeux possibles parce que ce sont des lieux agricoles, des lieux forestiers ou des zones naturelles. Dans ces zones à enjeux il y aura donc des diagnostics précis, je ne vais pas vous gonfler avec les mots techniques parce que j'y suis un peu à l'aise mais rassurez-vous, ces diagnostics seront réalisés par Sol Paysage, qui est un bureau d'études de la région d'Orsay. Ils identifieront les zones ayant un fort potentiel de multifonctionnalité, les sols très dégradés et les sols pouvant être associés au PLU, d'un fort potentiel de densification, et puis les zones à enjeux d'aménagement comme les OAP (opérations importantes) ou les ZAC futures qui ont pu être décidées ou qui sont en cours d'élaboration sur notre territoire. Par rapport au diagnostic de la tâche 1, cette tâche 2 sera de faire les analyses sur les sols à préserver en milieu urbain, les sols à densifier ou les sols à renaturer.
- La définition d'orientations pour intégrer la stratégie ZAN sera portée par la tâche 3 où on aura un vrai enjeu d'hommes politiques : une fois qu'on aura fait le diagnostic et qu'on aura vu les potentiels, que fait-on avec notre territoire ? C'est là que l'on aura ce rôle important de choix et, bien entendu, ce choix ou ces choix seront impactés par les sols des territoires emboités, c'est à dire que nous ne sommes pas le petit village gaulois, nous avons autour de nous un SCoT et ce schéma de cohérence territoriale est porté par notre agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (nous avons la chance que le Maire en soit le vice-Président responsable). Au-dessus de ce SCoT, se trouve le schéma directeur régional de l'Île-de-France qui définit les grandes lignes pour l'ensemble du territoire. Vous comprenez donc qu'il y a des enjeux car quand la région dit « Il faut construire 70 000 logements », où les met-on ? Nous allons donc avoir de vrais enjeux, de vrais combats, de vraies décisions, pour que, forts de ce diagnostic, de cette étude des potentialités, on puisse avoir un PLU (puisque on en a gardé la maîtrise, ce n'est pas un PLUI) que nous maîtrisons complètement avec la définition du plan de développement durable (le PADD) qui est préalable à ce PLU. Nous avons donc tous ces enjeux.
- Une fois que nous aurons vraiment travaillé là-dessus, nous aurons la tâche 4 qui est le bilan du ZAN. On aura à la fois non seulement œuvré pour notre territoire

immédiatement – c'est là où c'est intéressant – mais, comme je le disais tout à l'heure, on aura également œuvré pour les autres. Vous pensez bien qu'actuellement sur le territoire, les 22 lauréats vont être regardés par l'ensemble de leurs collègues et nous avons une chance supplémentaire sur notre approche, c'est que le département de l'Essonne a aussi été retenu. Il ne l'a pas été tout à fait sur les mêmes objectifs que nous et pas sur les mêmes axes mais en fin de compte on travaillera de concert. Petite ville pas très riche, petite ville de la deuxième couronne, petite ville parfois un peu abandonnée économiquement, comment va-t-on s'en sortir ? Comme le dit souvent Monsieur le Maire, si on n'est pas riche il faut avoir des idées. Ce bilan sera de définir notre trajectoire ZAN qui sera à l'échelle de 10 ans donc ce que nous allons produire sera une progression possible à l'échelle de 10 ans.

- Et pendant ce temps, tout au long de ces tâches, on a mis dans une tâche qu'on a appelée la tâche 5 : l'acculturation. Le mot employé peut défriser parce que l'acculturation c'est essayer de trouver un moyen entre deux cultures et trouver un moyen terme. Je préférerais plutôt assimiler les connaissances liées à cet ensemble de phénomènes qui est le sol. Souvent on n'a pas vraiment conscience du fonctionnement du sol, on l'a utilisé bon an mal an comme étant la possibilité de construire. C'est plus compliqué que ça donc ça veut dire que tout au long de cette épreuve, tout au long de ce travail, on va passer du savoir, on fera en sorte que les chercheurs, les techniciens, viennent rencontrer les élus, la population, les enfants, de façon à ce que l'on puisse construire ensemble le savoir nécessaire à comprendre les diagnostics, le savoir nécessaire à comprendre les enjeux et le savoir nécessaire à prendre en compte l'ensemble des problématiques qui sont les nôtres.

Nous sommes en juin 2022, cette belle histoire du ZAN doit nous conduire en décembre 2023 si tout va bien et pour les plus anciens, on pourra toujours grignoter un bout de ZAN.

S.RAFFALLI :

Merci pour cette présentation riche qui doit appeler des remarques, un débat demandé par certains d'entre nous. Y-a-t-il des prises de paroles ? Monsieur Henni, vous souhaitez avoir quelques informations sur cette expérimentation ? Gil Melin vient de nous présenter succinctement ce point mais évidemment c'est un débat que l'on peut largement prolonger donc prenons un peu de temps pour en parler au sein de cette instance.

C-A.HENNI :

Je ne peux que féliciter du travail que vous avez fait, je ne peux rien dire d'autre. C'est bien, c'est un vrai combat qui donne une dimension, après il faut veiller à ce que les engagements soient respectés, y compris au sein même de notre collectivité. On a des eu des échanges là-dessus, sur les logements dont je vous ai parlé, sur ce qui se passe. Sur l'engagement tel que vous nous le donnez à voir, je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est que je partage.

O.ABBAZI :

C'est juste le terme « petite ville », je pense que Ris-Orangis est une grande ville.

S.RAFFALLI :

C'est une ville de 30 000 habitants, une ville moyenne. Y-a-t-il d'autres interventions ? Les explications de Gil Melin avec tout son enthousiasme suffisent à l'explication ? Je ne veux pas insister sur ce qu'a dit Gil mais c'est un moment important dans la vie de notre collectivité, c'est certain. Avoir été choisis par l'État, ses démembrements, pour mener cette

expérimentation est une chance pour nous mais ce sera sans doute une chance à terme pour l'ensemble des acteurs publics, économiques, institutionnels qui travaillent à l'aménagement du territoire. En effet, cela a été dit, c'est la mobilisation de l'ensemble des sciences sociales, des sciences dures, pour tenter de mieux connaître un patrimoine commun, un bien commun largement ignoré puisque jusqu'à présent, dans la conscience collective, un sol était une surface permettant des développements économiques, en matière résidentielle, industrielle. Et cela avait de l'importance aussi pour les sous-sols, pour aller chercher de l'énergie, des matériaux, mais ce qui explique très bien Gil c'est que l'ensemble des autres fonctionnalités étaient largement ignorées : c'est une richesse un sol, ça a plusieurs fonctions qui s'entremêlent, c'est cela qu'il faut bien comprendre et c'est ce que vont révéler les travaux que nous enclenchons avec l'ensemble du génie de la biodiversité en France. Le Cerema, l'Ademe, la Caisse des dépôts biodiversité et avec Sol Paysage, forte expertise en la matière, qui est une petite une petite entreprise du plateau de Saclay qui s'est saisie de ces questions depuis longtemps. Donc nos sols ont une potentialité agricole, une potentialité en matière d'infiltration, ils ont une fonctionnalité très importante à l'heure de la réduction des gaz à effet de serre, une fonctionnalité en matière de réserves de carbone et c'est aussi une réserve de biodiversité. Grâce aux sondages que nous allons effectuer sur les 850 hectares de Ris-Orangis, nous allons mieux connaître nos propres richesses, ce qui nous permettra d'affiner – c'est tout l'intérêt – notre stratégie de développement en ayant une cartographie bien plus précise que celle qui est la nôtre, qui est basée sur des aprioris et qui est sans doute en partie fausse. Il est aussi vrai que nous sommes un territoire qui a connu des développements presque hystériques, presque névrotiques ces dernières années. Nous avions ces discussions il y a quelques jours encore au sein de notre agglomération, les chiffres sont édifiants : sur Grand Paris Sud ce sont 23 communes de la seconde couronne parisienne bâties sur deux villes nouvelles, c'est près de 6 000 hectares, c'est à dire 75% de nos surfaces, qui ont été urbanisées en 40 ans. Si on se limite aux dix dernières années c'est 3,3 % très exactement – les calculs sont précis parce que notre administration est en capacité de fournir ces chiffres aujourd'hui – c'est-à-dire 740 hectares. Donc on voit bien que culturellement, parce qu'il y a eu la ville nouvelle d'Évry, parce qu'il y a eu la ville nouvelle de Sénart, l'effort que l'on doit produire – pas simplement à Ris mais sur l'ensemble de ce qui est sous notre responsabilité, notre intercommunalité – c'est à une bifurcation (on employait ce mot bien avant l'heure), c'est une bifurcation culturelle, politique mais culturelle avant tout, extrêmement difficile à réaliser. On avait encore des débats très intéressants au sein du conseil communautaire de mardi dernier sur des développements à Combs-la-Ville, la volonté de l'équipe en place d'installer un bâtiment logistique de 50 000 m² sur des terres agricoles crée des étincelles, c'est toute l'injonction contradictoire qui doit être traitée. On est au début d'une révolution culturelle et d'une façon de réfléchir les développements de notre territoire.

Il est vrai que c'est intéressant, en termes de concomitance des temps, qu'au moment où nous-mêmes allons réviser notre plan local d'urbanisme – donc on va travailler la stratégie de développement à la petite échelle d'une commune de la banlieue parisienne – en même temps on est en train de travailler notre schéma de cohérence et d'organisation territoriale à l'échelle de Grand Paris Sud – c'est quasiment le PLU de l'agglo – plus le PLU de la région Île-de-France. On voit bien que les débats vont avoir lieu, ils vont être intenses et j'espère que l'on aboutira, certainement pas à un consensus mais en tout cas à des stratégies qui tiendront compte de la valeur de nos sols et que l'application de ce principe maintenant contenu dans la loi – le zéro artificialisation nette – se trouve une effectivité, une opérationnalité, au cours des décennies qui arrivent. Gil a raison, on travaille pour les générations à venir. On aura sans doute des débats ici mais des débats documentés, c'est-à-dire pas simplement sur des aprioris, sur des intuitions ou sur des postures, on aura des données techniques géologiques beaucoup plus précises pour nous permettre de prendre nos décisions. C'est à la fois une chance, une fierté, et en même temps une responsabilité que d'être engagé dans cette expérimentation et je remercie Gil Melin et Grégory Gobron de porter ce dossier en notre nom pour que notre stratégie d'écopolis trouve pleinement sa place et une démocratie – c'est compris dans l'écopolis, elle trouve pleinement sa place – on

verra à l'occasion de cette expérimentation. À suivre, on vous tiendra informés régulièrement des avancées, c'est un travail d'une année. Il n'y a pas de vote sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

14. Approbation du principe du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SMOYS

S.RAFFALLI :

On reste sur la transition écologique puisque Grégory Gobron va nous présenter des initiatives prises par un syndicat intercommunal qui travaille sur l'accélération et de la mutation de nos usages en matière de mobilité avec l'installation de bornes électriques.

G.GOBRON :

En fait c'est de la résilience foncière, la résilience de la mobilité pourrait-on le qualifier en évoquant la manière dont on peut accompagner notre territoire à la sortie des énergies fossiles. On voit bien que la crise ukrainienne et la montée des prix, notamment de l'essence, est une difficulté parfois insurmontable pour un certain nombre de familles donc il faut préparer, anticiper cette mutation du parc automobile. Vous le savez, depuis 2016 notre commune s'est engagée dans ce processus de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides. Je pense que nous avions eu raison de le faire dès cette époque, dès 2016. Certains pensaient que c'était un peu prématuré, on s'interrogeait même sur l'effectivité de ce modèle, les plus grands patrons de l'entreprise automobile, je pense notamment au patron de Peugeot qui publiquement exprimait que jamais l'automobile ne rentrerait dans cette conversion. On voit que les décisions prises au niveau européen hier encore conduisent à la fin des véhicules thermiques dès 2035. Cela pose plein de questions, notamment sur la question des batteries automobiles, mais en tout cas il y a une révolution qui s'opère. Nous avions raison dès cette époque, dès 2016, d'anticiper ce changement qui s'est accéléré, qui va encore s'accélérer, les estimations sur les chiffres de véhicules tombent pour 2025 – donc demain – à 30 % du parc automobile en 100% électrique auquel on pourrait ajouter l'hybride donc c'est une montée en charge très rapide. Nous avions entrepris le déploiement d'un certain nombre de bornes de recharge électrique pour encourager ce phénomène et permettre aux utilisateurs de bénéficier de points de recharge, qu'ils soient Rissois ou non d'ailleurs, en nous appuyant sur le syndicat intercommunal, le SMOYS, auquel nous sommes adhérents depuis très longtemps. Parallèlement nous avons engagé la mutation du parc automobile municipal, nous avons même réduit notre flotte en constituant un pôle de véhicules partagés entre agents pour limiter le nombre de véhicules et donc la production de véhicules quelque part. Là aussi il fallait déployer un certain nombre de bornes pour que nous puissions répondre à cette politique qui a un intérêt écologique et économique évident.

En outre, avec Siegfried van Waerbeke et Séverin Yapo, qui est en charge de la mobilité et des transports dans notre municipalité, nous sommes en relation quasi quotidienne avec les copropriétés qui souhaitent développer des bornes en leur sein. Ce n'est pas évident parce que ça demande un peu d'investissement or on a été chercher des sources de financement, notamment à la Caisse des dépôts, pour permettre à ces copropriétés de s'équiper elles-mêmes et de déployer. Bref, tout un maillage se crée sur notre territoire : espaces publics, copropriétés, évidemment les acteurs économiques – je pense au centre d'affaires de notre

territoire, je pense aux entreprises, aux zones d'activités qui déploient elles aussi des bornes en leur sein – et puis demain, puisque la loi les oblige, les centres commerciaux devront mettre à disposition des clients un certain nombre de bornes comme ils mettent à disposition des places pour les personnes à mobilité réduite, cela deviendra une norme, une obligation. Le maillage se fait donc petit à petit.

La présente délibération a pour objet de réaffirmer ce transfert de compétences au SMOYS, on a considéré qu'il était plutôt malin de nous appuyer sur un syndicat intercommunal pour traiter cette question, pour qu'il y ait une cohérence et une carte complète de notre maillage de bornes à l'échelle essonnienne et aussi pour faire des économies d'échelle parce que dans ce type d'intervention, plus on est nombreux et plus on arrive à faire réduire le coût d'intervention. Ce sont des coûts très importants, il y a beaucoup de génie civil, il faut tirer les câbles pour alimenter les bornes, bref beaucoup de travaux à faire. Ce sont des événements coûteux et on pourra amplifier dans les prochaines semaines, dans les prochaines années, ce travail de déploiement des bornes sur notre territoire, territoire qui s'est agrandi puisqu'il touche aujourd'hui 600 000 habitants sur notre territoire essonnien. On propose donc de réaffirmer ce transfert à l'occasion de l'élargissement du périmètre du syndicat intercommunal.

S.RAFFALLI :

On continue, on accélère même la collaboration avec ce syndicat intercommunal dans lequel Grégory Gobron nous représente, au titre de l'agglomération d'ailleurs. Les habitudes se prennent assez facilement au sein de nos services, les agents utilisent beaucoup le pool qui existe aujourd'hui. Il y a évidemment aussi l'enjeu de la mutation de notre propre parc automobile pour passer du thermique à l'électrique ou à l'hybride.

Pas de difficultés ? Unanimité du conseil sur ce sujet ? Très bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. NPRU Quartier du Plateau à RIS-ORANGIS - Signature d'une convention départementale de renouvellement urbain avec le Conseil départemental de l'Essonne et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

G.GOBRON :

Je serai assez rapide sur ce point puisqu'on l'a évoqué il y a quelques semaines maintenant, lors du dernier conseil municipal le 18 mai dernier, puisque nous avions adopté la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain sur le secteur dit du Moulin à Vent. Ce premier acte formel, extrêmement important, très attendu, marquait le point de départ d'une intense action publique visant à la création d'un cœur de ville sur le Plateau. Renforcement de nos services publics locaux d'abord avec le nouveau poste de police rue Jean-Moulin, la PMI dont les travaux vont débuter cet été, des nouveaux locaux pour le service retraités temps libre, des nouveaux locaux pour la vie des quartiers, la réhabilitation des locaux de Ris Emploi en régie qui se termine, et je réitère mes sincères félicitations aux agents municipaux qui ont fait un travail remarquable dans ces espaces. Et puis j'y vois quelque part un point de service public : la maison de santé qui a ouvert à l'angle de la rue Jean-Moulin et de la rue Pierre-Brossolette et qui a fait d'ailleurs l'objet d'une intervention dans la presse nationale le week-end dernier. Autre intérêt de la création de ce cœur de ville : la modernisation de nos équipements, je pense naturellement à la réhabilitation complète de

l'école du Moulin à Vent ou à la création du city stade juste à côté, à la rénovation de la halle du marché (espaces extérieurs, intérieurs, lumière, tout un jeu qui a renforcé la commercialité et l'attractivité de cet espace). Autre intérêt du cœur de ville : l'amélioration de nos conditions de transport, un point très important dont l'impact est très visible puisque les travaux sur la voirie sont perceptibles de toutes et tous au quotidien avec la création d'un T Zen en lieu et place de la ligne 402 de la TICE, la plus utilisée du département de l'Essonne, une ligne qui reliera le secteur la Treille à Viry-Châtillon à l'hôpital sud francilien à Corbeil-Essonnes en passant par Grigny, Ris, Évry-Courcouronnes et terminus dans l'ancienne Préfecture de notre département. Également des stationnements supplémentaires dans les ouvrages qui seront réalisés, on sait là aussi l'importance de cet équipement et puis le renforcement des liaisons cyclables et piétonnes à travers le Plateau et depuis le bas de ville. Nous aurons l'occasion sans doute, lors du conseil municipal de présentation du budget de l'année 2023, de rentrer plus en détail sur ce dernier point. Autre intérêt : la création d'équipements culturels majeurs : le conservatoire et la médiathèque du Plateau qui trouveront à l'horizon 2026-27 de nouveaux équipements en lieu et place du centre actuel. Et puis évidemment la restructuration de l'offre commerciale avec des commerces de qualité, conformes aux attentes et aux besoins des habitants de notre commune : un centre commercial plus sûr, plus agréable où l'on aura toutes et tous plaisir à nous retrouver. Enfin, une très grande attention – c'est l'objet de la délibération de ce soir – sera portée à la qualité des espaces extérieurs, sans doute les travaux du ZAN pourront aussi nous inspirer, nous interroger dans la manière dont on pourra concevoir ces espaces extérieurs. Il y a un enjeu de stationnement, il y a un enjeu de création d'îlots de fraîcheur dans un espace urbain assez dense qui en manque, même si la conception originelle du quartier était plutôt propice aux espaces verts, il faudra renforcer cela et corriger les imperfections dues au temps et aux usages sur un espace compris, vous vous en souvenez, d'une part entre la route de Grigny et l'allée Rose-Valland, et de l'autre côté de la rue du Clos-Langlet et de la rue Pierre-Brossolette.

Aujourd'hui nous avons à traiter d'une participation du Conseil départemental de l'Essonne à la requalification des espaces extérieurs à proximité immédiate de la future station de T Zen dont les travaux vont débuter en fin d'année place du Moulin à Vent pour s'achever à la mi-mai/mi-juin 2023 puis prendront le chemin de la rue de la Fontaine, se prolongeront jusqu'à la sortie Grigny et de l'autre côté à Évry. On va se concentrer sur la qualité des espaces extérieurs aux abords immédiats du futur centre commercial donc rue du Moulin à Vent, rue Pierre-Brossolette, bref, le secteur qu'on pourrait qualifier de secteur Allende dont on avait pu évoquer l'importance. Il y aura d'ailleurs des bouleversements, il y aura des déplacements des stèles donc les relations avec les associations ont été prises. Voilà ici l'objet de cette délibération qui va demander beaucoup d'énergie. On va s'appuyer sur des équipes de paysagistes de grande qualité, c'est notre ambition, pour que ces espaces soient conformes aux usages, conformes aux attentes et puis à l'évolution du climat, les choses ont beaucoup changé. Saluons ici le travail réalisé par nos agents, je sais à quel point ils sont attentifs à chaque détail dans un chantier très compliqué, très contraint. Je sais qu'ils sont au quotidien à mes côtés sur le terrain pour essayer de corriger les difficultés qu'on peut rencontrer. Je salue aussi le solide partenariat avec nos commerçants et Essonne habitat sur ce secteur – au moins sur ce secteur – et je veux saluer l'engagement des Rissoises et des Rissois. Avec Jean-Paul Monteiro nous étions avant-hier avec les comités de quartiers, on a pu évoquer ce sujet : il y a à la fois beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de dynamisme et une impatience à voir les choses se réaliser, comme nous tous. Et puis saluons l'engagement de nos partenaires qui, grâce à la force de la persuasion de l'équipe municipale et de Monsieur le Maire, nous accompagnent dans le financement de ces opérations puisqu'on parle au total de plus de 60 millions d'euros sur l'opération cœur de ville et nous frôlons les 9 millions d'euros sur les espaces extérieurs. C'est donc un bouleversement positif pour ce territoire qui en a besoin et dont les habitants méritent du beau, de la qualité et une attention au quotidien.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup de cette présentation, comme toujours complète, sur la stratégie cœur de ville. Ce sont des dossiers de long terme, voilà des années qu'on en parle. Il y a toute la phase invisible de bataille politico-administrative pour que les choses se fassent. Aujourd'hui, et c'est sans doute le sens de la délibération qui vient d'être présentée, on est à un stade pré-opérationnel sur les briques majeures du dossier cœur de ville. On a évoqué un faisceau d'interventions qui ont déjà été réalisées mais là on commence à maîtriser le calendrier d'exécution sur la nouvelle galerie marchande, sur l'arrivée du T Zen 4, notamment avec sa station en face de la galerie marchande, sur la réalisation des espaces publics c'est-à-dire ce parc paysager au cœur de notre commune, avec tous les enjeux qui viennent aussi d'être annoncés, et puis l'arrivée d'un équipement – ce n'est pas nouveau puisqu'il s'agit d'un déménagement – et à l'occasion de ce déménagement, on travaillera au confort d'usage du conservatoire et de la médiathèque. Ce que l'on doit aujourd'hui aux Rissois c'est d'être extrêmement précis, un travail d'information et de communication politique au bon sens du terme, sur l'exécution et le calendrier d'exécution de ce vaste chantier. C'est l'effort que nous devons faire collectivement – je vois les services concernés – il y a un travail d'information extrêmement fin qui a été beaucoup trop faible dans la phase antérieure, même si on a beaucoup concerté sur le fond pour pouvoir bâtir les fondements de ce dossier, mais là on doit une information extrêmement précise aux Rissois, régulière, il faut trouver les formes, peut-être une forme innovante, mais on doit cette information.

Et puis ce que l'on doit prévoir aussi c'est l'organisation du chantier lui-même, ce qui est quand même un Tetris extrêmement compliqué pour qu'il y ait le moins d'impacts possibles – il y en a toujours – sur la vie quotidienne des Rissois. Vous le savez, le centre commercial actuel continuera malgré les travaux du nouveau centre, c'est déjà une garantie mais il y a bien d'autres impacts qu'il nous faudra amortir au maximum de ce que l'on puisse faire. Il y a là une organisation qui relève de notre administration, des partenaires techniques qui sont les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre des différents chantiers mais c'est d'abord une responsabilité des élus communaux puisque nous l'assumons pleinement. C'est cela qu'il faut que l'on travaille car l'échéance qu'a rappelée Gregory Gobron est la bonne : cette histoire c'est encore une histoire de 4-5 ans avant que l'entièreté du projet imaginé soit réalisée. C'est long donc il faut que l'on gère bien toute cette phase intermédiaire, le mieux possible, pour qu'à terme le projet soit le mieux réussi possible et le mieux accepté. L'histoire des espaces publics va être un enjeu majeur et l'un des objectifs que l'on avait dans le dossier originel – dans le premier dossier de l'ANRU 1, que l'on avait présenté en 2004-2005 avec mon prédécesseur – était de faire disparaître les nappes de parking qui polluent le paysage urbain du Plateau de Ris-Orangis, ces nappes de parking gigantesques. Il est probable que dans le périmètre qui vient d'être rappelé on puisse tester – sur un ou deux de ces parkings, pas sur l'ensemble du Plateau – une option de cette nature avec évidemment l'attention toute particulière à la valeur de nos sols parce que c'est cela le paradoxe de la valeur des sols : parfois les friches ont une valeur. On aura donc aussi ces beaux enjeux et il est probable que dans les 200 sondages qui seront réalisés dans le cadre de l'expérimentation présentée tout à l'heure on arrive tester quelques endroits sur le périmètre d'intervention qui fait l'objet de la délibération de ce soir pour avoir les idées encore plus claires. Voilà un beau dossier qui avance, qui continue. On a donné à voir dans un passé récent les premières avancées : l'ouverture du centre de santé suivi par Josiane Berrebi ou le suivi des chantiers en régie d'une partie de notre mairie annexe, la partie Ris emploi. Ce sont aussi des avancées, des choses importantes dans notre vie communale donc continuons, on est sur le bon chemin mais l'aménagement c'est comme toujours l'école de la patience, il faut qu'on en ait encore un peu.

Pas de difficultés ?

C-A.HENNI :

Comme tout dossier, comme tout engagement politique, c'est difficile parce qu'on prend l'ensemble et dans cet ensemble il y a beaucoup de choses que je partage et puis d'autres non pas que je partage mais sur lesquelles je m'interroge sur l'action. Je vais juste prendre comme exemple le centre de santé : je suis de ceux qui pensent qu'on aurait dû travailler davantage à la mise en œuvre d'un centre de santé municipal plutôt que d'un centre de santé privé tel que c'est établi. Je ne vais pas citer son nom ici mais l'actionnaire qui est propriétaire d'actions avec des Ehpad et autres, je le dis de mémoire donc je suis très prudent sur la façon dont je vais le dire : il me semblait qu'il y avait des médecins sur la ville qui voulaient mettre à disposition ce centre de santé municipal, est en tout cas il y avait quelque chose de cet ordre-là. Je le regrette parce que dans le centre de santé tel qu'il est posé là – peut-être qu'il faut du temps, il faut peut-être attendre un peu – il y a un médecin qui a un certain âge, il y a une infirmière et puis il n'y a pas tous les gens qui arrivent là donc il faut peut-être attendre. Il y avait déjà des médecins qui étaient prêts à venir dans ce centre de santé donc je me pose la question : qu'est ce qui fait qu'on n'a pas pu le rendre alors qu'il y avait à mon sens des engagements qui avaient été pris par la municipalité et c'était possible. Il y a des interrogations de ce type qui m'interpellent pour le dire simplement. Monsieur Raffalli a dit qu'il faut du temps, il faut de l'énergie, cela nécessite une stratégie, ça veut dire une vision à long terme donc du temps, ça veut dire aussi faire des concessions et tout. Sur le projet je trouve que cette question de travailler sur un cœur de ville, surtout sur le Plateau mais sur le bas de Ris aussi, c'est important, c'est essentiel et vous avez donné une image de ce que pourrait être Ris-Orangis, en tout cas qui pourrait satisfaire l'ensemble des habitants. Je ne peux pas être en désaccord là-dessus, je pense que c'est un enjeu majeur, néanmoins je pense qu'il faut être prudent : je viens de citer l'exemple du centre de santé, je pourrais citer aussi d'autres choses sur lesquelles je suis attaché, sur des principes qui me semblent... Vous parlez du service public, je pense que plus que jamais dans ces temps compliqués on a intérêt à défendre le service public, plus que jamais. Pourquoi on n'a pas traité avec ces médecins plutôt que de passer par des actionnaires privés ?

S.RAFFALLI :

Je ne sais pas si Josiane Berrebi veut dire un mot sur à ce sujet mais il faut bien sérier le dossier dont on parle pour bien le comprendre : si on avait dû poursuivre les pourparlers pour la création d'un cabinet médical avec les médecins libéraux, qui ont été nos premiers partenaires, alors on aurait abandonné à une profession libérale la gestion du centre de santé. Ce n'est pas du service public, d'ailleurs c'est le schéma habituel de la médecine de ville depuis des décennies en France. Effectivement c'est le premier schéma que nous avions privilégié parce que l'idée n'était pas de concurrencer les médecins présents mais d'offrir une logistique bâimentaire meilleure à des praticiens qui étaient déjà des partenaires de la ville très implantés. Ce partenariat a échoué, pas du fait de la municipalité, nous avons été très en soutien d'une stratégie de cette nature pendant de nombreux mois, avec d'ailleurs l'obtention de garanties de financement de l'État, de l'Agence régionale de santé, mais un médecin libéral qui fait les consultations et qui est épuisé par sa tâche quotidienne a du mal à faire la mue pour devenir un entrepreneur, acheter un immeuble, le rénover, l'adapter à ses activités, faire un investissement sur le long terme, etc. Très rapidement l'incapacité des médecins qui étaient nos interlocuteurs est donc apparue, il a fallu changer de stratégie mais ça a été notre première ambition. Il ne faut pas faire la confusion entre services publics et libéraux parce que le service public c'est l'hôpital, il y a toujours eu une cohabitation en France, la défense du service public hospitalier est un vrai combat que l'on peut partager. On s'est longtemps interrogé sur une dépense municipale compte tenu des besoins en médecins de proximité, médecine de première nécessité. Inutile de faire un dessin : même s'il existe encore beaucoup de praticiens chez nous – plusieurs centaines – on en manque, des généralistes, des spécialistes. Donc à un moment, faisant ce constat de graves carences, on s'est interrogé pour être attractif à acheter, à faire un effort considérable d'investissement public et plus exactement d'investissement municipal. Il se trouve qu'un

partenaire clé – qui n'est pas un partenaire privé inconnu – puisque le groupe auquel vous faites référence est un spécialiste en matière de médecine et a plusieurs établissements sur notre agglomération. Quand l'offre nous a été faite de mener une expérimentation – parce que là encore le centre de Ris est extrêmement innovant, c'est d'ailleurs le sens de l'article du Parisien dans les pages nationales qui a été publié il y a quelques jours – on est sur un système de médecine préventive c'est-à-dire que vous allez chez le médecin même quand vous n'êtes pas malade mais quand vous en ressentez le besoin, et vous avez une qualité d'accueil exceptionnelle. D'ailleurs les premiers patients qui ont pu fréquenter le lieu qui va connaître une montée en charge. Pour l'instant il y a un praticien mais il va y en avoir d'autres, qui seront d'ailleurs tous salariés. Le médecin qui est en rapport direct avec le patient n'est pas en risque, il ne gère pas une entreprise directement, il est salarié d'une entreprise donc il est déchargé de la gestion, de la partie commerciale, etc., et ça lui enlève de l'esprit le risque qu'il prend à être trop attentionné à sa propre patientèle. C'est donc une qualité d'accueil et surtout les gens ne payent pas c'est-à-dire que c'est un paiement par la solidarité nationale qui intervient ensuite de manière collective. C'est un système scandinave qui est testé pour la première fois dans plusieurs centres et notamment dans celui de Ris, qui doit être l'un des tout premiers à être ouvert à l'échelle nationale. Il a fallu rendre un arbitrage : est-ce qu'on faisait confiance à ce partenaire, avec lequel d'ailleurs on a éprouvé une relation depuis longtemps à l'échelle de l'agglomération, ou est-ce qu'il fallait acheter les immeubles pour installer des médecins et être attractifs ? On a fait le choix de ne pas faire de dépenses municipales supplémentaires parce que pour nous le champ de la médecine doit rester celui d'aujourd'hui c'est-à-dire en partie la médecine de ville, un champ libéral et la médecine hospitalière, le service public national. En France cette double culture cohabite donc municipaliser, rendre très locale la stratégie publique, pose des risques, même des risques de distorsion, de concurrence entre territoires qui pourrait être fatale. C'était une dépense en moins pour la collectivité mais ce sont surtout des questions de principe d'organisation de la médecine en France. Je suis très attaché à cette cohabitation entre médecine hospitalière – service public d'État, fonction régaliennes qui doit être protégée, l'hôpital est mal en point, nous le savons – et en même temps la médecine libérale. C'est ce qui nous a motivés et on a un centre de santé maintenant qui est ouvert et qui vient en complément des cabinets qui existent déjà. On était tout à l'heure avec Josiane Berrebi avec trois spécialistes qui s'installent aussi route de Grigny. Bref, on voit bien que ça crée une dynamique et une dynamique libérale, d'ailleurs souvent les médecins qui exercent en libéral, aujourd'hui exercent à l'hôpital, ils font ce va et vient, ils occupent les deux sens. Voilà l'histoire de ce dossier qui n'est pas terminé parce qu'on attend avec impatience la montée en charge, l'arrivée des autres médecins qui ne tarderont pas à arriver puisque je sais que les embauches sont en cours, ça devrait arriver.

C-A.HENNI :

Une dernière chose : je suis content d'avoir ces informations. Ce n'est pas le discours qui m'a été tenu, vous m'en donnez un autre, cela me permet de vérifier, y compris par les médecins concernés, ce n'est pas ce qu'ils disent. Ensuite sur la question du service public, c'est un choix, vous avez raison, c'étaient des médecins privés qui voulaient réinvestir et ce n'est pas la même chose qu'un service public tel que je le pensais, il y a une confusion dans mon esprit de la façon dont je l'ai exprimé, néanmoins là on a un point de divergence. Peut-être qu'il ne s'agit pas de cela, c'est un choix que vous faites mais je pense que ça vaut le coup de travailler sur un centre de santé municipal avec des conditions. Je ne dis pas que c'est mieux ou moins bien, c'est une position qui est la nôtre.

S.RAFFALLI :

Juste une donnée parce que ça compte : quand on a vu tout à l'heure l'exécution budgétaire, je crois que la Caisse primaire d'assurance maladie a vendu au groupe qui aujourd'hui exploite l'immeuble aux alentours de 600-700 000 € donc on a évité à la ville une dépense

de ce montant-là + les travaux qui se chiffrent en millions. Là aussi c'est une donnée importante pour se faire une idée sur ce dossier puisque c'est l'exploitation d'un immeuble existant qui n'était pas fait pour cela et qui a été transformé, d'ailleurs il va continuer à être transformé puisqu'on va avoir un ascenseur à l'extérieur et probablement l'arrivée d'un IRM (on l'espère, on attend les autorisations de l'ARS). Les débats que nous avons ici, c'est bien normal de les avoir compte tenu de cette actualité, et puis ce sont des débats qui se prolongent au sein du conseil communautaire. En effet, mardi soir encore nous avons eu un conseil communautaire et on a eu ce débat sur « Faut-il ou ne faut-il pas aider l'hôpital sud francilien pour ses investissements ? », par exemple l'achat d'un robot très sophistiqué est attendu par les équipes médicales mais aussi par les patients du sud-francilien et l'agglomération Grand Paris Sud a fait le choix de faire une subvention à hauteur de 100 000 €. Cela a donné lieu à des débats, il y avait des partisans de la défense du service public pur c'est-à-dire pas de subventions des collectivités locales, l'État doit assumer ses responsabilités puis d'autres pensaient que non. La délégation de Ris a favorisé le versement de cette subvention parce que quels que soient les combats qu'on peut mener pour la remise à flot de l'hôpital public dans ses fonctions régaliennes, il faut aussi aider les populations locales donc nous avons voté cette subvention mais on a eu ce débat. Le maire de Corbeil a porté non pas cette opposition mais cette idée qu'il ne faudrait peut-être pas encourager trop le versement de subventions locales. Merci de ces échanges, ils sont utiles à la bonne compréhension et à l'établissement de la vie de chacun.

Unanimité du conseil sur la délibération concernant le NPRU ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Instauration d'un périmètre de préemption urbain sur le secteur des Meulières

S.RAFFALLI :

On passe aux Meulières, autre secteur à enjeux à Ris.

G.GOBRON :

Nous avons déjà eu l'occasion, le 17 décembre 2020 précisément, d'évoquer et d'instituer un droit de préemption urbain et un droit de préemption urbain renforcé dans le secteur dit des Meulières. Je me permets, Monsieur le Maire, de coupler deux délibérations inscrites à l'ordre du jour, la 16 et la 17, puisqu'elles ont le même objet. Pour autant le sujet est important, il est révélateur même de notre stratégie d'aménagement donc permettez-moi de m'y attarder un court instant. Exercer le droit de préemption, c'est à dire s'immiscer dans le droit privé, dans le droit de propriété, dont je rappelle la valeur constitutionnelle en France – dans un bloc de la constitutionnalité, dans la déclaration des Droits de l'Homme, les propriétaires sont protégés, c'est vous dire l'importance de ce sujet dans notre pays – s'immiscer dans telle relation n'est pas un acte anodin et il nous faut donc le considérer comme tel. Mais nous considérons que la maîtrise publique de l'aménagement est absolument essentielle, on l'a dit à plusieurs reprises, je sais que ce point de vue est largement partagé au sein de ce conseil municipal. Cette volonté, cette détermination à protéger notre patrimoine l'est d'autant plus dans un secteur remarquable comme les 60 Arpents : fenêtre sur la forêt domaniale de Sénart et la vallée de la Seine, espace remarquable de biodiversité, paysage rare si ce n'est unique en Essonne et peut-être même en Île-de-France, lieu de pâture pour nos chevaux et les poneys du centre équestre de Trousseau, nous pensons que tout doit être mis en œuvre pour protéger cet espace

absolument remarquable. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de moyens importants, moyens puissants, puisque ce site fait l'objet de l'OIN, une OIN très particulière puisqu'à contrario de tout ce qui se pratique ailleurs en France, nous avons – par force de conviction et une certaine obstination – obtenu qu'à Ris-Orangis cette OIN ne soit pas assortie du dessaisissement du droit du sol. Concrètement nous gardons la maîtrise des autorisations dans ce secteur.

Autre mesure que nous avions adoptée le 19 novembre 2020, une délibération inédite pour engager une collaboration entre la ville d'Évry-Courcouronnes notre agglomération Grand Paris Sud et l'EPFIF pour traiter de ce périmètre. Jusque-là nous n'étions pas parvenus à convaincre notre agglomération de travailler puissamment sur ce formidable dossier. Pensez à ce qu'il a fallu de ténacité, de travail et d'obstination pour créer les 13 hectares d'agriculture à l'Aunette, ici pensez à ce qu'il nous faudra et ce qu'il nous faut de forces pour préserver 60 hectares, 60 Arpents dont vous connaissez une fois encore l'intérêt. Avec Monsieur le Maire, avec Gil Melin, avec Valérie Marion sur les questions environnementales, avec Sofiane Séridji sur la question du sport, nous avons redoublé d'efforts pour que dans les prochains jours nous puissions déposer un appel à candidatures pour nous aider à écrire le futur de ce site remarquable des 60 Arpents avec un cahier des charges extrêmement précis dont je rappelle ici brièvement les inconditionnels :

- d'abord la préservation de 50 hectares en espaces naturels ;
- ensuite le déplacement de la zone aménagée autrefois par la jardinerie Delbard et la faire glisser vers l'ex-site du Républicain pour les activités genopolitaines, de recherche, de développement, pour traiter ce sujet de la bonne manière ;
- troisième impératif : la valorisation du cône de visibilité depuis la route de Mennecy vers la vallée de la Seine et vers la forêt domaniale de Sénart ;
- ensuite conforter la coulée verte qui traverse ce secteur et notre ville ;
- et enfin, si je devais arrêter ici, le développement du centre hippique – on y travaille avec Sofiane – pour qu'il acquière un rayonnement à minima régional.

Ce remarquable projet donnera de la valeur aux terrains le long de la nationale 7, particulièrement dans le secteur urbanisable d'Évry-Courcouronnes, en face de la zone d'activités déjà constituée de l'autre côté de la nationale. À Évry on sait l'attention particulière des habitantes et les habitants de ce quartier qui sont très attentifs à ce qui se passera et nous partageons leurs préoccupations. Nous avons donc aujourd'hui les outils indispensables et si nous ne voulons pas nous faire « doubler » par des acteurs qui n'auraient pas les mêmes logiques, ou plutôt auraient une logique d'un profit immédiat, d'une spéculation, d'une valorisation via une plus-value foncière, si nous voulons éviter cela, il nous faut aller plus loin dans ces outils et le droit de préemption ainsi que le droit de préemption renforcé sont les outils les plus adaptés. Car, n'en doutons pas, n'en doutons jamais, les forces de ces acteurs peu scrupuleux sont réelles et n'ont pas tout à fait les mêmes impératifs et inconditionnels que nous, la valorisation de l'environnement n'est pas tout à fait leur priorité et les difficultés, les pressions, que nous subissons chaque jour dans ce secteur témoignent des aspirations diamétralement opposées à celle des Rissoises et des Rissois. Car si nous sommes de nouveau appelés ce soir à délibérer sur ce même sujet – on peut s'interroger – c'est bien parce que les propriétaires du terrain ex-Delbard, dont on parle, ne partagent pas notre point de vue et ont attaqué la réglementation locale, faisant invalider une partie dans ce seul périmètre – puisque seul leur périmètre les intéresse évidemment – de notre plan local d'urbanisme adopté en 2019, que nous avions classée en zone naturelle et évidemment cette parcelle pour eux ne présente pas le même intérêt si elle devient naturelle. Bref, vous le voyez, deux blocs s'opposent, deux conceptions de l'aménagement s'affrontent, donc nous avons besoin de l'adhésion collective, d'un mouvement fort du conseil municipal pour réaffirmer notre détermination à protéger ces espaces, à y concevoir un aménagement raisonné, responsable, tourné vers les aspirations des habitants de notre commune et c'est le sens de cette délibération.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des prises de parole sur cette question ?

C-A.HENNI :

Le propriétaire de l'ex-Delbard voulait faire quoi, vous le savez ? Parce vous dites qu'il ne veut pas céder donc ce sont deux projets qui s'opposent mais il avait quoi comme ambition ?

G.GOBRON :

Il veut faire de la zone d'activités, ça a commencé par ce qu'il y a de pire dans ce qui peut exister comme activité, il voulait faire une cimenterie donc on a œuvré, on a délivré des refus permis parce qu'ils sont allés jusqu'à déposer des permis dans ce sens. Ça s'est joué à peu de choses puisqu'il y avait des problèmes de clôture, on est allé rendre le millimètre du millimètre pour faire tomber ce premier projet. Ils sont repartis et ils ont présenté un nouveau projet qu'on a du mal à qualifier, c'est notamment une des motivations du refus du permis, c'est qu'on ne comprend pas trop ce qu'ils veulent y faire mais ça ressemble à un shopping park, à un marques avenue, un centre avec plein de boutiques alignées et vous faites des cellules commerciales alignées donc c'est l'antithèse totale de ce que l'on peut souhaiter ici et peut-être même ailleurs. Je pense qu'au niveau des grands centres commerciaux, on peut partager ce point de vue, on a notre dose donc on ne sait pas vraiment ce qu'on y souhaite. On parlait tout à l'heure du cœur de ville, ce qui compte c'est de renforcer les commerces locaux, renforcer l'attractivité de nos petites surfaces, on a des sujets très importants, très emblématiques comme le cœur de ville, on a Intermarché qui est un sujet très fort, qu'il faut protéger et soutenir, qu'il faut encourager dans son développement, c'est un élément structurant. Il faut toujours se donner les moyens, sur ces petits commerces, de parvenir à renforcer leur commercialité donc ce type d'activité est totalement contraire, je le pense, aux aspirations partagées au sein de ce conseil municipal, et plus largement je crois que peu de Rissoises et de Rissois rêvent d'aller dans un centre commercial en entrée de ville.

S.RAFFALLI :

On fait preuve d'un volontarisme radical sur ce dossier, la présentation le démontre : c'est le choc entre le droit de propriété – le propriétaire privé qui veut valoriser son terrain, c'est classique – et l'intérêt général, l'intérêt public, avec une stratégie pensée depuis de nombreuses années par nous et nos prédécesseurs. On résiste donc, on résiste encore, mais pour résister il faut se doter de tous les outils disponibles dans le droit français, de toutes les prérogatives de puissance publique. Il ne suffit pas d'être souverain dans son plan local d'urbanisme, il ne suffit pas d'être l'autorité qui délivre les permis de construire, il faut aussi maîtriser les stratégies foncières de nos interlocuteurs. Il y a deux idées principales qui sont nos références permanentes : on aimerait préserver, plus encore aujourd'hui qu'à l'époque de Delbard, le cône de visibilité vers la prairie, vers la Seine et vers la forêt de Sénart. Quand on arrive à Ris-Orangis par la nationale 7 et que l'on vient d'Évry, on voit bien la force du paysage, la puissance du paysage à cet endroit. Par contre nous respecterons l'accord de toujours avec l'État sur ce grand espace puisque, comme vous le savez, cet accord veut que l'on garde la prairie des 60 Arpents, par contre on peut valoriser une dizaine d'hectares le long de la nationale 7 sur ce qu'on appelle la ZAC des Meulières et la partie évryenne sur la friche de l'ancien Républicain. On respectera aussi cet accord-là, qui est un accord qui fonde toute notre stratégie, évidemment on ne veut pas du commerce n'importe comment, pas du commerce des années 80, ce qu'on nous proposait déjà il y a vingt ans. Nous aimerions pouvoir élaborer cette stratégie en réfléchissant à bonne échelle, à la bonne échelle rissoise, périmètre large, et à la bonne échelle communautaire. Nous avons donc proposé – récemment encore – à l'équipe d'Évry, au maire d'Évry, de réfléchir avec eux en incluant notamment la friche de l'ex-Républicain. Il est probable, mais je n'en suis pas certain

encore, que nous puissions lancer cette étude avec les services de l'agglomération, cette étude paysagère, urbaine, architecturale, de manière commune avec la ville d'Évry. J'espère que cela sera accepté, on va le vérifier dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines, mais il serait bien que l'on réfléchisse de cette façon en incluant toutes les problématiques liées à la qualité de ce secteur.

Je vais peut-être livrer une information récente, puisque nous avons eu une bonne nouvelle : nous avons soumissionné à un appel à manifestation d'intérêt, un de plus, lancé par le muséum d'histoire naturelle. Rappelez-vous lorsque Bruno David, le Président du muséum d'histoire naturelle, est venu à Ris-Orangis pour participer à la conférence-débat sur le zéro artificialisation nette, il nous avait indiqué qu'il lancerait un appel à manifestation d'intérêt avec ses services pour l'installation, dans une ville de la banlieue parisienne, des réserves du musée. Il a dit à cette occasion « Si vous êtes intéressés alors vous pourrez postuler ». Nous avions évidemment écouté tout cela avec beaucoup d'attention, d'autant qu'il y a quelques éléments du muséum d'histoire naturelle sur un territoire voisin, à Brunoy, et quand l'appel à manifestation d'intérêt a été publié, nous nous sommes saisis très rapidement, avec les moyens de notre administration, de cette opportunité et nous avons déposé un dossier. Il se trouve qu'il y a 48 heures j'ai reçu l'information du Bruno David lui-même que nous étions sélectionnés, six dossiers ont été retenus et nous sommes le seul dossier essonnien, le seul dossier de Grand Paris Sud, à être retenu. Le site que nous avions proposé – c'est cela le lien avec la délibération de ce soir – est celui des Meulières et on voudrait pouvoir imaginer un aménagement urbain qui partirait de cette double servitude positive, l'espace paysager des 60 Arpents et les réserves du muséum d'histoire naturelle. Ce serait cela qui pourrait être le point de départ de notre projet urbain. Il ne faut pas s'embarrasser, il y a six dossiers en concurrence. J'ai d'ores et déjà l'accord du Président de l'agglomération, Michel Bisson, et du Président du département François Durovray, pour que le bloc local se constitue pour porter cette candidature puisque la concurrence sera rude, c'est certain, et il faut que l'on agrège Grand Paris aménagements qui est propriétaire d'une partie du site. Voilà un beau dossier que l'on devra mener dans les mois à venir, il est d'ailleurs probable qu'une visite du site soit organisée très rapidement par les équipes du muséum, nous vous tiendrons au courant, mais c'est cela l'ambition que l'on porte sur le territoire dont on parle, ce ne sont pas des enseignes alimentaires de plus puisqu'on a un taux de développement commercial trop important sur l'agglomération et une offre réelle avec des fragilités de certaines enseignes. Bref, on doit conforter l'existant et certainement pas créer des concurrences inutiles.

Pas de problème ? Unanimité du conseil pour les dossiers 16 et 17 ? Deux contre.

ADOPTÉ
PAR 32 VOIX POUR
ET 2 VOIX CONTRE
(Claude Stillen, Laurent Stillen)

17. Instauration d'un périmètre de préemption urbain renforcé sur le secteur des Meulières

Point traité en même temps que la délibération 16.

ADOPTÉ
PAR 32 VOIX POUR
ET 2 VOIX CONTRE
(Claude Stillen, Laurent Stillen)

18. Autorisation de signature de la charte de prévention des constructions illégales

S.RAFFALLI :

C'est encore un bel outil, nécessaire.

G.GOBRON :

Oui, on reste sur la question du droit de propriété parce qu'être propriétaire n'autorise pas tout et la question du respect des règles d'urbanisme est évidemment un sujet quotidien. Ces règles sont fixées par notre plan local d'urbanisme, c'est une préoccupation quotidienne de la municipalité parce qu'on constate parfois des choses pas tout à fait acceptables. Appuyés par l'expertise de nos agents des services aménagements et techniques ainsi que leurs collègues de la police nationale, nous veillons chaque jour à ce que les autorisations qui sont délivrées soient strictement respectées et qu'aucun chantier, qu'aucune modification d'enseigne ou qu'aucune construction ne soit engagée en contradiction des autorisations délivrées ou sans ces autorisations administratives. À titre d'information, parce qu'on est une ville très dynamique et c'est pour démontrer l'importance du travail de ce service urbanisme, en cinq mois ce sont 259 certificats d'urbanisme qui ont été délivrés et plus de 102 autorisations de travaux, on va des simples changements de fenêtres, de portes de garage, donc 102 en cinq mois et à chaque fois il y a un travail d'examen, de respect des règles et derrière de suivi de l'opération. Pour autant nous constatons aussi que nous sommes parfois confrontés des opérations illégales, nous en sommes informés par des riverains, par des voisins ou par nos services, mais à chaque signalement nous prenons immédiatement attaché avec le propriétaire ou l'auteur des faits afin qu'il stoppe son chantier et engage, si cela est possible réglementairement, une régularisation de sa situation. Mais il arrive que les faits ne soient pas régularisables et que nous soyons conduits à engager des actions plus contraignantes devant la justice. S'engage alors une longue procédure de temps puisqu'on connaît évidemment les difficultés de cette institution pourtant structurante pour notre démocratie mais quand vous lancez une action en justice c'est très lent, y compris quand c'est une construction et y compris quand cela provoque un préjudice, il y a des procédures d'urgence mais globalement ça prend beaucoup de temps. Outre l'ouverture de ces procédures devant les tribunaux compétents, nous avons récemment mis en place à Ris-Orangis une procédure dite d'astreinte, ainsi en cas de mauvaise foi caractérisée et après une procédure amiable stricte, nous pouvons décider par arrêté du Maire qu'une astreinte pouvant aller jusqu'à 500 euros par jour à concurrence de 25 000 euros puisse être édictée. Pour être très clair, très concret, si vous construisez sans autorisation on vous avertit une fois que ce n'est pas possible, on vous réitère cette sommation deux mois après et si vous n'avez toujours pas compris, on peut engager une sanction qui peut être lourde, 500 euros par jour à concurrence de 25 000 euros, ce sont des sommes considérables pour convaincre les gens de mauvaise foi de la nécessité de respecter ces règles. Ce sont des procédures heureusement très rares parce que globalement les gens agissent parfois en dépit de connaissance mais certains sont de mauvaise foi de manière caractérisée donc nous avons décidé d'être un peu plus sévères avec eux, cela nous paraît légitime.

Pour faire appliquer ces décisions, qui sont des décisions difficiles, et pour faire appliquer les décisions de justice elles-mêmes, nous proposons de conventionner avec les services de l'État. En effet, ils disposent de moyens très intéressants et très poussés en termes d'hygiène et de salubrité, je pense notamment à la question de l'eau, de l'électricité, je pense à la protection de l'environnement, à la pollution de rivières, des dépôts sauvages, des dépôts de terre, à la protection contre les incendies ou les inondations parce que des constructions peuvent présenter des risques d'inondations. Les services de la Préfecture

sont donc des outils extrêmement utiles pour collaborer avec nous, il y a dans ces services, au sein de la Préfecture, des grandes compétences, des fonctionnaires très pointus sur un ensemble de sujets. Il est proposé de signer une charte avec l'État, avec la Préfecture, pour nous accompagner à chaque fois que nous aurons à mettre en place une procédure d'astreinte ou à mettre en œuvre une décision de justice suite à une infraction à la réglementation de l'urbanisme.

C-A.HENNI :

Je voudrais excuser José qui a dû partir parce qu'il est d'astreinte et il a été appelé donc il a dû s'absenter.

Je vais vous lire un document d'une amie avec laquelle on a travaillé, qui m'a demandé de vous le lire. Je n'ai pas tout compris parce que ce que je lis-là n'est pas en rapport avec ce que j'entends. J'espère que je ne me trompe pas, on va voir ce que ça donne parce que si j'ai bien compris cette charte vise non seulement les constructions en dur mais aussi les baraqués et cabanes donc potentiellement les camps de roms, c'est ce que ça concerne ou pas ? Sinon ça ne sert à rien d'aller plus loin dans la lecture. C'est bien la délibération 18 ? Donc je lis et on verra si ça correspond ou pas : si chacun reconnaît la nécessité de lutter contre les importations illégales de structures d'habitation, une grande partie de ces implantations est occupée par des populations en grande précarité et nous regrettons la place extrêmement réduite – une ou deux lignes – réservée dans cette charte aux actions d'accompagnement social et d'insertion de ces populations, seule manière efficace pour travailler à une sorte de réinsertion. Nous aurions aimé que la signature de cette charte du 06/12/2016 par la commune de Ris-Orangis soit corrélée par une prise en compte réelle des instructions du gouvernement en date du 25 janvier 2018 sur la résorption des campements illicites. Je vous donne la lecture mais quand je vous ai entendu parler tout à l'heure, je ne vois pas le rapport donc soit je me suis trompé, soit on ne parle pas des mêmes choses.

S.RAFFALLI :

Il y a une confusion totale, les deux sujets n'ont rien à voir.

C-A.HENNI :

En vous écoutant je me suis dit que ça ne correspondait pas du tout à ce que j'entendais.

S.RAFFALLI :

Ça n'a rien à voir donc là c'est quasi pavlovien à Ris : dès qu'on a des moyens de police nouveaux pour faire respecter les réglementations d'urbanisme, on s'en saisit et il se trouve qu'on a cette nouvelle capacité à agir donc on s'en saisit mais c'est pour les autorisations d'urbanisme déjà délivrées et qui ne sont pas respectées, ça ne s'appliquerait pas à des cabanons construits sur un terrain, un cabanon de jardin ou autre. Ce n'est pas l'objet. Et puis il reste une opportunité qui reste celle du Maire qui peut se saisir ou pas du pouvoir de police dont il est titulaire. On appréciera, la notion de bonne foi me paraît être un bon critère même si c'est difficile à définir, il y a parfois des responsabilités sans faute (ça me rappelle le sujet du stade tout à l'heure). Il nous reste une capacité d'appréciation.

Unanimité du conseil ? Ça va être très utile dans certains cas. C'est de moins en moins rare compte tenu de la pression foncière mais on va utiliser cette prérogative.

C-A.HENNI :

Je peux me permettre une autre question ? N'y voyez pas d'attaque, c'est juste pour que je comprenne. Il y a des endroits, notamment sur Grand Bourg, sur la rue du Vieux Chêne de

mémoire, où des maisons ont été construites, des grands immeubles sur un grand terrain d'un ancien propriétaire, la personne a construit trois sortes d'immobilées à l'intérieur et je me demande comment il a pu avoir ces permis de construire. Quand on descend la rue du Vieux Chêne quand on va sur Grand Bourg, tout de suite sur la gauche il y avait une grande maison avec un grand terrain et les propriétaires ont construit 3 grands immeubles qui vont accueillir sans doute des étudiants ou je ne sais qui dedans. Je trouvais ça compliqué, dans un rapport de promiscuité comme celui-là, d'avoir construit, je me suis toujours demandé comment il avait pu obtenir la possibilité de faire ça, de construire trois logements.

S.RAFFALLI :

On ne fait pas d'instruction de dossiers individuels en conseil municipal mais je vous propose que l'on regarde très précisément si le projet de développement dont on parle – qui n'est plus un projet, c'est une réalisation – est conforme à la réglementation applicable et conforme aux autorisations d'urbanisme qu'ils ont forcément obtenues. Ce qui est très difficile, la production du service urbanisme nous empêche d'avoir un suivi permanent de toutes les autorisations délivrées, c'est impossible, donc il arrive parfois que l'autorisation délivrée ne soit pas respectée avec des constructions supplémentaires ou des constructions différentes de celles qui ont été autorisées. Dès qu'on a l'information, on peut regarder mais il arrive parfois que les choses nous échappent. Vous nous donnerez précisément les adresses et on regardera si c'est conforme au PLU mais nos zones pavillonnaires se sont densifiées ces dernières décennies, c'est un fait et c'est un fait qu'on n'a pas interdit parce qu'il est probable que cela serve un certain nombre de familles, ces besoins de logements qu'on évoque souvent au sein de cette instance, et c'est aussi la valorisation du patrimoine de gens qui ne sont pas très fortunés. Mais nos zones pavillonnaires sont restées pavillonnaires contrairement à d'autres communes qui ont fait muter leurs zones pavillonnaires en zones d'habitat collectif. Nous nous sommes toujours interdit de le faire, c'est le cas de la réglementation encore aujourd'hui et encore pour longtemps parce que c'est vraiment une doctrine que l'on tiendra. Sur des terrains disponibles il y a des constructions nouvelles, c'est fréquent, il y en a de moins en moins mais ça reste possible.

Sur la délibération unanimité du conseil ? Très bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Bilan des opérations foncières réalisées au cours de l'exercice 2021

G.GOBRON :

C'est une délibération habituelle qui fait le bilan de l'année écoulée. Quatre opérations ont été enregistrées dans cette délibération :

- La première est la cession d'un pavillon rue Johnstone-Reckitt, c'est le pavillon dit du gardien du cimetière, qui a été acheté par un agent municipal et qui a été réhabilité par ses soins récemment.
- La deuxième opération est relative cette fois à un pavillon rue du Temple. C'était un pavillon qui était extrêmement dégradé, qui avait été occupé par une famille en difficulté sociale pendant de très nombreuses années, on avait évoqué cette situation et l'échec collectif du traitement rapide de cette situation qui avait duré des dizaines d'années. La famille a trouvé un autre logement et nous avons cédé ce pavillon à un Rissois qui habitait auparavant la copropriété de la Ferme du Temple, il l'a acheté avec sa famille, il a fait beaucoup de travaux.

- Ensuite nous avons la cession d'une parcelle à l'arrière de la route de Grigny, ce que l'on appelait le pavillon Fieux (nous avons également évoqué ce sujet il y a plusieurs mois maintenant).
- Enfin nous enregistrons une quatrième opération, la cession d'un appartement qui fait partie d'un des logements du bâtiment rue Ordener qui a été réhabilité par la ville et dont les logements sont vendus de manière successive à des jeunes familles. C'est plutôt positif dans ce secteur, c'est une première opération mais d'autres ont eu lieu depuis et il nous reste un seul appartement dans ce petit immeuble.

S.RAFFALLI :

Gestion active : on n'a pas rappelé les prix mais des recettes importantes sont indiquées dans la délibération ce qui nous permet de faire autre chose, d'investir ailleurs. Le pavillon de la rue du Temple, j'ai pu m'en apercevoir il y a quelques heures en passant devant, a été complètement rénové par l'actuel propriétaire. C'était un bâtiment en piteux état et aujourd'hui c'est un pavillon neuf qui participe de la requalification du quartier après la réfection de la rue.

C'est un donner acte sur cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

20. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à l'acquisition des lots 664 et 665 sis 51 rue du Clos à Ris-Orangis

G.GOBRON :

Alors que la France et toute l'Europe étaient traversées par une crise sanitaire sans précédent, étaient soumises au confinement, il s'est trouvé à Ris-Orangis des femmes et des hommes de volonté, capables de surmonter la stupeur, la peur et de se mettre en mouvement pour créer un geste de solidarité inédit et remarquable dont chacune et chacun se souvient. Avec l'appui de la nouvelle majorité, avec l'appui aussi des bénévoles d'associations, des agents municipaux extrêmement mobilisés, nous nous sommes toutes et tous mobilisés pour aider les plus fragiles, assurer la sécurité, veiller à la continuité des services publics, accueillir les enfants des agents des hôpitaux, des commissariats, des casernes des pompiers et puis surtout à préparer l'après-crise, la sortie de crise, à faire œuvre de résilience. Avec l'appui de la communauté municipale nous avons, à Ris-Orangis, pu mettre en mouvement plus de 250 personnes qui, en quelques jours, se sont mobilisées du matin au soir, du soir au matin, les week-ends, pour donner de leur temps, de leur énergie, de leur humanité, pour créer des dizaines de milliers de masques. Alors que la pénurie touchait la France et l'Europe, nous permettions à tous les Rissois de bénéficier de cette protection essentielle – qui semble d'heure en heure se rapprocher de nouveau – avant même la fin du confinement et nous avons aussi pu permettre cette protection à de très nombreux habitants de notre agglomération ou de villes voisines. Parce que cet élan de solidarité spontanée qui s'est structuré dans notre ville ne pouvait pas, ne devait pas, de notre point de vue, s'arrêter là, nous avions décidé de créer une entreprise sociale et solidaire sous forme associative. Outre ce soutien financier, la ville a mis à disposition de cette nouvelle structure d'insertion, de formation et de professionnalisation, un local rue du Clos, juste en face du gymnase Albert-Camus actuellement en rénovation. Après quelques mois de location – on avait donné cette autorisation dans une précédente séance – nous souhaitons pouvoir acquérir ce local pour la somme de 212 000 euros car cette opération de

renforcement de notre patrimoine, certes, est surtout le moyen de pérenniser cette structure, d'asseoir ce travail et de faire en sorte que cela puisse se poursuivre. Nous étions convaincus de la nécessité de cette action publique et nous le sommes davantage encore de jour en jour, et peut-être plus encore ce soir, puisqu'il y a 10h30 maintenant nous étions rue du Clos, dans le local, avec la première promo. Nicolas Fené a suivi avec beaucoup de volonté, de dynamisme, le parcours de ces premières femmes et de ce premier homme, et nous avons pu avoir la satisfaction ce midi de les voir récompenses de leur travail puisqu'ils ont obtenu un diplôme, le titre professionnel de couturier-retoucheur et fabrication de vêtements féminins sur mesure. C'est une vraie réussite, ce n'est pas simplement un local, ce n'est pas simplement une association, ce sont des parcours de vie parfois difficiles, éprouvants et émouvants, qui sont accompagnés. On peut collectivement saluer leur courage, leur détermination et on est très fiers de ces femmes et de cet homme qui ont démontré leur capacité à se surmonter et à dépasser leurs difficultés. Après cette formation ils sont diplômés, ils vont retrouver un travail et être pleinement insérés dans la vie de notre pays. Pour nous il est évident qu'il faut poursuivre ce travail, il faut l'amplifier, il faut donner encore sa chance à celles et ceux qui le voudront. Je sais pouvoir compter sur Nicolas pour poursuivre et suivre cette implication, je sais que Monsieur le Maire et les élus de la majorité sont très attachés à ce dispositif et je ne doute pas que nous aurons l'unanimité pour poursuivre cette action en procédant à l'acquisition de ce modeste mais prometteur local.

S.RAFFALLI :

En perspective de cet achat, est ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? C'est un dossier que l'on a souvent discuté. Pas de difficultés ? Le prix indiqué est le prix des Domaines. Deux abstentions ?

Il faudrait peut-être que l'on présente l'équipe de l'association au cours d'une commission, peut-être qu'ils viennent expliquer leur modèle qui reste un modèle fragile, c'est l'une des raisons pour lesquelles la ville investit sur les bâtiments dont on parle. Ils sont d'ailleurs exploités pour moitié jusqu'à présent, le sous-sol est valorisable, on l'a visité tout à l'heure, donc on pourrait quasiment doubler la surface du local actuel pour les besoins de cette association. On sera extrêmement vigilant tout en respectant l'autonomie de l'association d'insertion qui s'est créée à l'occasion de la transformation de notre grande manufacture de masques, créés dans les conditions qui ont été rappelées. En achetant de l'immobilier on les aide, avec tous les moyens de notre administration. Ce sont les équipes de Ris emploi, qui sont sous l'autorité de Nicolas Fené, qui sont à la tâche pour créer les moyens de soutien nécessaires. L'association s'est bien professionnalisée ces dernières semaines, ces derniers mois, on est assez optimistes sur leur capacité à porter ce projet ambitieux avec toute la charge de l'antériorité, c'est donc une grande responsabilité mais nous avons bon espoir car l'outil est bien mis à flot. Il faut aussi trouver des débouchés commerciaux, c'est un des enjeux, ce sont de beaux objets qui sont aujourd'hui créés, il y a une diversité de produits mais il faut trouver des débouchés pour les vendre.

Pas de difficultés sur ce dossier ? N'hésitez pas à aller leur rendre visite, les locaux sont ouverts, ils sont visibles depuis la rue, d'ailleurs cela a largement participé à la requalification de ce petit ensemble immobilier. Il faudra sans doute produire d'autres efforts dans les prochaines années parce que c'est un secteur qui subit quelques nuisances, il y a là aussi des problèmes d'incivilités très visibles qui affectent le quartier pavillonnaire et aussi les copropriétés voisines mais c'est un autre sujet. Unanimité du conseil ? Deux abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉ
PAR 32 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS
 (Claude Stillen, Laurent Stillen)

21. Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints de signer l'acte constituant la servitude de passage dans le domaine public, la convention tripartite de la servitude et tout documents afférents, sur le secteur Gagneux

G.GOBRON :

C'est une délibération assez technique, je dirais même extrêmement technique, puisque ce n'est pas simplement une autorisation de passage, une servitude sur un de nos terrains, mais d'un chantier de création in fine d'un puits de géothermie. Cela est très important parce qu'on est sans doute l'une des villes les plus à la pointe sur cette question de la géothermie qui est une source d'énergie écologique et économique. Cela tient d'abord à une initiative prise dans les années 80 par le bailleur du Plateau, Essonne habitat, d'engager une mutation de son système d'alimentation en eau chaude et en chauffage dans tous les logements du Plateau. Saisissant un plan national, ce sont plus de 2 200 logements qui furent alors alimentés en chauffage et en eau chaude sanitaire. C'était une intuition fort utile. D'importants investissements ont plus récemment permis de conforter le choix fait à cette époque en renforçant le puits sur le Plateau, chemin de Montlhéry, nous permettant ainsi de relier un certain nombre d'équipements publics du Plateau et d'élargir la focale. De la même manière un réseau indépendant, cette fois dans le bas de Ris, fut structuré au sein de l'éco-quartier des Docks, pour l'ensemble des bâtiments de copropriété et étendu aux bâtiments du secteur de la Gare d'Essonne habitat. Là aussi plusieurs centaines de logements ont été reliés à cette source sur le bas. Premiers élans, premiers gestes positifs, et il faut saluer l'initiative d'une société dite d'exploitation des énergies renouvelables, la SEER, qui s'est plus récemment structurée sur un terrain que l'on connaît, qui longe des terres Saint-Lazare, implanté le long de l'avenue des Tuilleries à Grigny et qui a permis la création d'un puits complémentaire de géothermie. Le site alimente les communes de Grigny, de Viry-Châtillon, de Sainte-Geneviève-des-Bois, de Fleury-Mérogis et de Ris-Orangis. De très importants travaux d'abord pour la création de ce puits puis la création et l'extension des réseaux d'alimentation ont permis il y a quelques mois maintenant de relier ce nouveau puits, de cette société mixte public-privé et le puits géré par Coriance chemin de Montlhéry. Ces deux puits sont désormais reliés par des tuyaux qui ont été tirés dans les terres Saint-Lazare et chemin du Clos-Langlet, vous avez donc maintenant un réseau constitué sur l'ensemble du Plateau, un réseau extrêmement vertueux, extrêmement puissant sur ce secteur qui nous permettra demain de traverser la rue Pierre-Brossolette et d'alimenter la copropriété de la Ferme du Temple. Là aussi ce sera une donnée extrêmement importante pour celles et ceux qui vivent dans ce secteur. Cette collaboration active de notre municipalité avec les différents acteurs du Plateau, le site de Coriance ou la SEER, a permis de stabiliser, d'améliorer la performance des sites déjà reliés : je pense aux collèges, aux gymnases, aux écoles, à la copropriété de la Theuillerie, je pense surtout au fort potentiel qu'il révèle pour le centre d'affaires des Iris, pour la copropriété de plus de 1000 lots sur le Plateau, à la copropriété dite des Castors, je pense à la Résidence du Parc, à la Ferme du Temple, bref, tout un réseau de copropriétés et d'immeubles chez les bailleurs sociaux aussi qui pourront demain, grâce à cette synergie, être reliés à la géothermie. Notons aussi que les programmes récents qui ont été autorisés par la ville ont été conditionnés au fait d'être reliés à la géothermie, le programme rue du Clos-Langlet ou celui sur le terrain dit Fieux sont tous deux – c'était une condition de délivrance des permis – reliés à la géothermie, tout comme le sera l'immeuble réhabilité des Rosiers, route de Grigny, face au collège Albert-Camus. Afin de poursuivre et d'amplifier cette politique de mutation des sources d'énergie, un accord a été conclu entre la ville de Ris-Orangis et la SEER pour la création d'un nouveau puits permettant cette fois d'alimenter le bas de ville. Je pense à la copropriété du 39 Reckitt, cette grande tour, qui pourraient demain, si les copropriétaires le souhaitaient, être reliée. Je pense à la copropriété des Oiseaux, à la copropriété de la place de la Gare mais aussi aux bâtiments d'Essonne habitat, là aussi dans le secteur des Oiseaux, ou de la Reno le long de la nationale 7, bref, tous ces immeubles, tous ces collectifs, propriétés privées ou propriétés de

bailleurs, pourront demain bénéficier de cette situation. C'est beaucoup plus compliqué sur les pavillons parce que ce sont des frais beaucoup trop importante mais on pourrait imaginer que l'ensemble des collectifs soit demain relié à cette énergie. Et puis évidemment je pense à nos équipements publics, je pense aux gymnases, je pense aux écoles – à l'exception de l'école Derrida qui elle-même est déjà munie d'une source de biomasse – je pense aux lieux culturels sur le bas, notamment aux Docks. Les choix de nos prédecesseurs, leur réaffirmation récente par la municipalité, et l'appui de nos partenaires dont l'ALEC que préside Serge Mercieca (agence locale de l'énergie et du climat) au sein de Grand Paris Sud, tout cela se révèle aujourd'hui fort opportun et on peut se satisfaire de s'inscrire dans cette histoire ancienne mais utile que toutes et tous, mandat après mandat, nous avons su consolider et respecter. Cela répond à un impératif écologique évidemment, on en parlait tout à l'heure, cela répond à l'urgence sociale car à la différence du fioul, du gaz et de l'électricité, la géothermie n'est pas soumise à la fluctuation du marché, elle n'est pas soumise aux appétits des actionnaires et des grands groupes internationaux qui profitent parfois des crises internationales pour faire évoluer les tarifs. Afin de poursuivre cette action, il nous faut accorder ce soir à la SEER le droit de passer à l'arrière de la halle Jacky-Trévisan pour accéder au site de création du futur puits qui sera situé à l'arrière des terrains de foot du stade Émile-Gagneux. C'est cela l'objet de cette convention, que l'on va associer avec le Conseil départemental car une petite partie de la nationale 7 est concernée. C'est donc une convention tripartite qu'il est proposé de signer ce soir.

S.RAFFALLI :

C'est une délibération très importante, tout le monde mesure l'importance de ce dossier.

C-A.HENNI :

Vous avez imaginé le délai ? C'est un beau projet, on est sur un laps de temps de combien d'années ?

S.RAFFALLI :

La création du puits ?

C-A.HENNI :

Non la création du puits peut se faire assez vite, c'est pour l'utilisation de l'énergie de ce nouveau puits.

S.RAFFALLI :

C'est quand on voit la capacité d'action de cette société d'économie mixte, je pense que c'est dans un moyen terme c'est-à-dire à 6-7 ans – s'il y a la volonté des propriétaires des patrimoines immobiliers dont on parle – puisque le bas de la ville n'est pas si grand, on pourrait relier les résidences qui ont été listées à l'instant, c'est tout à fait faisable. On faisait référence à l'historique des développements en la matière dans la présentation liminaire, il y a sans doute une différence avec ce qui s'est passé dans les années 80 : dans les années 80 c'est une initiative de l'État qui décide à l'échelle nationale de se saisir des opportunités géologiques à certains endroits, et notamment en Île-de-France, chez nous, il est vrai qu'on a des sous-sols favorables pour aller chercher de l'énergie, de la géothermie. Mais très rapidement l'État, qui encourage ces investissements – la création de ces 50 puits à l'échelle nationale – se dessaisit de sa propre initiative au profit d'acteurs privés. C'est comme ça qu'Essonne habitat devient propriétaire de ce puits au bénéfice de ses habitants. De la même façon aujourd'hui, la stratégie qui est déployée par la SEM est une stratégie d'opportunisme, c'est-à-dire que l'on se saisit du patrimoine existant à proximité de chez nous mais avec une gestion locale : ce n'est plus l'État qui est à l'initiative, c'est un syndicat

intercommunal avec des collectivités, des communes qui se regroupent. En cela ils copient le modèle technique qui consiste à puiser dans les sous-sols pour aller chercher l'énergie mais il se diffère par la gestion et par la gestion directe de l'outil créé et de la source mise en place. Cela change tout parce qu'on maîtrise, c'est une maîtrise publique de l'objet, mais une maîtrise publique locale. On le voit bien, quand on fait la comparaison des différentes expérimentations des différents puits, on voit bien qu'il y a des différences de prix, de réactivité, de capacités de développement, bref on n'est plus du tout dans le même schéma. C'est cela l'optimisme dans l'expression de Grégory Gobron, celui que je peux exprimer là, je pense que notre capacité à agir rapidement est réelle. Il faut tirer notre chapeau aux initiateurs, c'était la mairie de Viry-Châtillon, associée à la mairie de Grigny, qui sont les précurseurs, ce sont eux qui ont créé ce puits à proximité du parc de la Theuillerie qui sert d'ores et déjà certains patrimoines rissois. L'ensemble des pouvoirs publics locaux est très favorable au développement de cette entreprise, d'ailleurs il l'aide : on a encore passé des délibérations à la dernière séance publique pour des garanties d'emprunt puisque les développements se font chez nous mais ils se font aussi sur d'autres communes du centre Essonne, je pense à Sainte-Geneviève-des-Bois, à Saint-Michel, à Morsang, à Grigny évidemment, à Viry et à Savigny. Il y a un très bel outil qui lui aussi, je pense, fera école. Évidemment tout le monde n'a pas la chance d'avoir cette ressource disponible sous ses pieds donc il n'y a pas d'égalité territoriale possible à ce sujet, on va être là aussi très volontaire et on va faire dans les prochains jours d'ailleurs des propositions très concrètes d'intégration de la commune de Ris dans la gestion de cet outil par une rentrée au capital de la société d'économie mixte pour nous permettre d'être encore plus près du pôle de décision, qui est déjà très près puisque la collaboration entre cette SEM et notre collectivité déjà très féconde.

G.GOBRON :

Pour compléter, outre le dynamisme des collectivités et des puissances publiques, il y a aussi un changement de regard – il est perceptible, on le sent avec Serge et Gil – des copropriétés sur cette source d'énergie. Était-ce l'origine du puits ou la technologie qui interrogeaient ? En tout cas il y a une volonté de croissance et on est sollicité par un certain nombre de copropriétés que je citais, ce n'est pas parce que je voudrais qu'elles le soient mais parce qu'elles ont d'ores et déjà manifesté leur volonté et s'interrogent puissamment pour plusieurs facteurs : 1. une meilleure compréhension de ce qu'est la géothermie, 2. la fluctuation des prix de l'énergie et quand on comprend que la géothermie est un prix stable, c'est quand même très séduisant, 3. je pense aussi que c'est une opportunité liée au temps : beaucoup de copropriétés ou des résidences HLM ont été construites à peu près au même moment et se retrouvent à un instant de leur vie où elles engagent des travaux de rénovation, de performance énergétique de leurs bâtiments, et de changement de leurs chaudières. C'est tout simple, tout bête, mais ils doivent changer leurs chaudières qui sont en fin de vie donc ils se posent légitimement la question – de manière tout à fait raisonnable et intelligente je pense – de quelle est la bonne source d'énergie. Bref, ce cocktail, cette addition, me rend optimiste mais positif sur l'issue et nous mettons beaucoup d'énergie, avec Gil et Serge, pour accompagner ces copropriétés parce que ce sont chantiers parfois difficiles. En effet, quand vous avez une rénovation thermique sur 1100 logements sur le Plateau, cela ne se fait pas de manière très simple, c'est beaucoup de travail, beaucoup d'énergie pour les copros donc on accompagne au mieux, notamment avec les services de notre agglomération.

S.RAFFALLI :

C'est aussi une stratégie communautaire. Il n'y a pas si longtemps, sur le réseau historique de la ville nouvelle, vous aviez des factures supérieures au prix de loyer pour l'énergie. La facture est toujours trop chère, je pense aux habitants du Plateau ou ceux du bas, c'est toujours trop cher mais bénéficier d'un puits de géothermie à proximité de chez soi et pouvoir relier sa propre présidence, je vous assure que c'est une chance inouïe. Quand on arrive à

coupler une stratégie de branchement d'une énergie renouvelable et en même temps d'être opportuniste dans notre capacité à soulever des subventions publiques qui existent aujourd'hui pour ce type d'investissement, le choix est rapidement fait. On parle de pédagogie, etc., mais il est vrai que culturellement les copropriétés qui jalouisaient leur souveraineté, aujourd'hui ont pris conscience qu'il était nécessaire de se rapprocher des pouvoirs publics, qui ont acquis un vrai savoir-faire sur ces sujets dans l'intérêt de leur propres patrimoine donc c'est cela qui est enclenché. C'est là aussi une autre évolution qui a pris du temps mais sur les dix dernières années on a noté une évolution de taille et aujourd'hui on est reçu dans les assemblées générales, par les conseils syndicaux, etc., nos outils publics nouent des contacts fructueux, ce qui n'était pas du tout le cas il y a encore 15 ans. C'est très bien donc on continue. Le délai de livraison du puits c'est 18 mois, il y a une bonne année et demie de travaux, c'est gigantesque. Je ne sais pas si vous avez vu le chantier mais c'est très visible depuis la nationale 7 et vu d'un drone c'est encore plus spectaculaire.

Unanimité du conseil sur ce sujet ? Parfait, merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. Approbation du règlement intérieur des activités péri et extra scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans

S.MERCIECA :

Cette délibération nous propose d'approuver le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires. Vous avez reçu le document en annexe. Le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés par la ville dans ce cadre et de préciser les droits et les obligations des familles. Il vise notamment à informer les parents sur la présentation des structures d'accueil qui peuvent bénéficier à leurs enfants, le fonctionnement des structures (horaires, contenu, les règles de vie, le départ des enfants, les modalités d'inscription, les calendriers, les documents à fournir, les conditions d'inscription et les modalités de facturation). Pour une petite info, ces structures accueillent les enfants de 3 à 12 ans sur une amplitude de plus de 35 heures par semaine, en moyenne 500 enfants se fréquentent sur le temps périscolaire, 400 enfants les mercredis après-midi et 650 enfants les mercredis matin. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur pour une application immédiate de ce règlement intérieur.

S.RAFFALLI :

Je suppose qu'il n'y a pas de difficultés ?

C-A.HENNI :

On a quand même eu un débat, vous vous souvenez, sur la question des pénalités il y a quelque temps, je suppose qu'il n'y a pas de pénalités ?

S.MERCIECA :

Vous travaillez dans une autre collectivité, vous savez le mal que l'on a à trouver des animateurs par les temps qui courent donc nous demandons aux parents de s'inscrire bien longtemps en avance. Sur le règlement intérieur il y a des pénalités, cela concerne 3 % des gens qui sont inscrits et si les raisons sont valables, on les suspend. Il y a un règlement

parce qu'on obligé de mettre un cadre pour que cela fonctionne correctement, on a encore des gens qui s'inscrivent aujourd'hui pour quelque chose qui commence vendredi matin donc ça pose quelques problèmes s'il y a des enfants à problèmes, des enfants malades qu'on doit pouvoir accueillir avec un accueil individualisé, mais on est obligé pour que ça fonctionne correctement d'avoir un cadre. À chaque fois je le répète, le but n'est pas de se faire d'argent là-dessus, c'est pour permettre le meilleur accueil possible aux enfants qui fréquentent les structures.

S.RAFFALLI :

Ceci dit la question des préinscriptions, notamment sur la cantine puisque c'était la question, ce n'est pas là mais c'est quand même un sujet et un chantier possibles. Il y a eu des faux démarriages la fois précédente mais c'est quand même largement demandé par l'ensemble de la communauté scolaire, les parents d'élèves, les profs et regardez les enfants, le premier sujet dont ils se saisissent c'est la question du gaspillage. Ils ont pris la balance pour aller peser toutes les denrées qu'on doit aujourd'hui jeter donc ils vont nous renvoyer cette responsabilité, les gamins. Il faut donc que l'on invente des systèmes de responsabilisation de chacun des acteurs, notamment des parents, et le système de préinscription est un sujet que l'on doit bien réfléchir, bien mener et peut-être à terme le mettre en place.

S.MERCIECA :

La délibération ne portait pas là-dessus donc je ne me suis pas étendu mais, juste pour étayer les propos du Maire, sur le mois de mai, si on prend trois lundis du mois de mai : il y a des écarts de 200 repas, 150 de moins et 200 repas de plus. Cela pose de véritables soucis parce que c'est un gâchis et cela nous oblige à nous poser la question sur les prix que l'on pratique.

S.RAFFALLI :

Et puis le mode de gestion de l'inscription.

Sur la délibération pas de difficultés ? Unanimité du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. Octroi d'une subvention à l'association Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) du collège Albert-Camus

S.MERCIECA :

Cette délibération en rejoint une autre, que l'on a eue sur le foot : nous avons une équipe de minimes garçons du collège Camus qui a surperformé cette année en foot salle, ils sont devenus champions départementaux, ils sont devenus champions académiques, ils sont devenus vice-champions Île-de-France et ils sont qualifiés pour jouer en championnat de France, ça c'est la partie sympathique. Il est évident que plus on joue loin, plus il y a de transports et ça coûte cher, de plus il y a un droit d'affiliation à l'union nationale des sports scolaires qui s'élève à 2 500 euros donc le collège est revenu vers nous en nous demandant de les aider là-dessus et leur accorder une subvention exceptionnelle de 1 300 euros.

S.RAFFALLI :

Nos associations sportives adossées au collège sont très actives. Sofiane Seridji les suit de près, il y a vraiment une belle énergie, des jeunes profs sont très investis et ils encadrent beaucoup de nos enfants.

S.DEFORGES :

Quand nous étions enfants nous avions les interclasses à Camus et les enfants jouaient contre les profs. C'était mémorable, les interclasses de Camus on s'en souvient tous.

S.RAFFALLI :

Je suppose unanimité du conseil sur cette subvention exceptionnelle ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association APFRO

S.MERCIECA :

Cette association est très active sur la ville, ils font plein de choses : une bourse puériculture, une bouquinerie, un bal de printemps, une fête de fin d'année pour les élémentaires, ils nous ont encore soumis plein de projets pour l'année de 2022 et 2023. Ils manquent un peu de fonds et nous ont demandé une subvention exceptionnelle de 500 euros donc je vous propose de verser cette subvention à cette association de parents.

S.RAFFALLI :

Pas de difficultés ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. Autorisation de signature de la convention pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de la copropriété Ferme du Temple à Ris-Orangis

S.VAN WAERBEKE :

Pour rappel, dans le cadre du nouveau programme national pour la rénovation urbaine de la communauté d'agglomération Évry centre Essonne, le fameux NPNRU, 23 copropriétés présentant des signes de fragilité évidents avaient été identifiées. Parmi elles, nous concernant, il s'agira de la Ferme du Temple, cette copropriété incontournable sur notre commune avec 807 logements répartis en quatre barres de huit étages, d'autres de 4 étages et six plots de sept étages, ce ne sont pas moins de dix-huit bâtiments qui occupent une surface de 2,5 hectares soit, pour donner un ordre de grandeur, deux fois les jardins familiaux ou trois fois le parc de la Theuillerie et cela depuis 1963. C'est donc le cabinet d'études Citémétrie, qui nous accompagne depuis la première étude pré-opérationnelle en septembre 2018, qui a ensuite délivré un rendu du diagnostic en comité technique le 17 février 2019 et qui a encadré une présentation publique de ce dernier en avril 2019 avec

la perspective d'un plan de sauvegarde déjà bien engagé. Trois ateliers thématiques de démocratie participative ont alors été organisés auprès des habitants entre les mois de février et mars 2020, lors desquels l'engagement de la copropriété sur le sujet a confirmé et consolidé la nécessité et la plus-value sociale, économique et environnementale, de mettre en place un plan de sauvegarde à l'endroit même où nous savons déjà que le TZen passera pour relier la Ferme du Temple au cœur de ville. On sait que cette requalification, dont l'importance n'échappe pas à la complexité de l'instruction, n'est plus qu'une question de temps. Lors de la restitution de la synthèse de ces ateliers par Citémétrie, en introduction de l'assemblée générale du 22 septembre 2020, rien ne présageait que le plan de sauvegarde ne puisse pas démarrer courant 2021, rien sauf le contexte sanitaire que personne n'ignore mais qui n'a pas altéré la conviction collective de le réaliser puisqu'il est validé lors d'un comité de pilotage avec les représentants de l'État le 2 juillet 2021. Afin d'être éligible à un dispositif de cette envergure, porté par l'agence nationale de l'habitat, la communauté d'agglomération et la ville ont cosigné un courrier adressé au Préfet en vue de la création d'une commission d'élaboration chargée de rédiger une convention d'opérations déterminant précisément les modalités de la réalisation du plan de sauvegarde qui sera sous maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Aujourd'hui cette convention est globalement rédigée et va être très prochainement soumise à la signature des différents partis, ces derniers étant l'agence nationale de l'habitat, le Préfet de l'Essonne pour l'État, Grand Paris Sud et le Maire de Ris-Orangis pour la commune. Il appartient maintenant au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde sur la copropriété de la Ferme du Temple à Ris-Orangis.

J'ajouterais quand même, pour davantage de clarté et surtout l'intérêt de ce dispositif : d'une part différentes tranches ont été définies pour la réalisation des travaux identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, et d'autre part, sur la première tranche, la totalité des travaux d'urgence et de sécurité (à savoir les toitures, les ascenseurs, l'évacuation des eaux usées et les installations électriques) seront portés par l'État à hauteur de 100 % HT, ce qui ne laissera un reste à charge que d'environ 20% pour la TVA. Les travaux restants pourront avoir une variation de prise en charge allant jusqu'à 70% toujours hors taxes. Ce qu'il est aussi important de retenir c'est qu'il y a eu une volonté municipale d'intégrer les travaux de géothermie – on en a beaucoup parlé ce soir – dans cette première tranche, afin que les bienfaits ressentis sur les charges puissent intervenir avant la réalisation des travaux restants – qui ne seront pas réalisés à hauteur de 100% – afin de conforter l'équilibre budgétaire des copropriétaires. Enfin je rajouterais que l'on ne peut pas faire l'impasse sur l'entretien d'une copropriété et quand on attend trop, les difficultés sont exponentielles et extrêmement dommageables pour les copropriétaires, or dans le cas de la Ferme du Temple la réalisation d'un plan de sauvegarde intervient au bon moment et abondent des opportunités financières que les habitants de cette copropriété n'ignorent pas ou plus. D'où l'importance aujourd'hui, nous concernant, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir signer tous les documents permettant tout ou partie de la réalisation de ce dispositif.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup de cette présentation et de votre suivi du dossier depuis l'origine, depuis que le besoin s'en est fait sentir à cet endroit et merci pour le portage politique que vous menez.

C-A.HENNI :

Il est évident qu'on va voter pour mais j'avais 2-3 informations et deux questions à vous poser. La première c'est que selon des habitants, l'ensemble des copropriétaires n'a pas été informé par le syndic. Une autre question que j'avais : lors de la commission on nous a exposé deux tranches de travaux, est-ce que les deux sont liées ? Si les propriétaires refusent la deuxième, la première sera-t-elle effectuée malgré tout ?

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet, d'autres interrogations ?

S.VAN WAERBEKE :

Concernant le projet de plan de sauvegarde, tous les copropriétaires ont été informés à différents niveaux. Je vais rappeler aussi – j'en ai parlé dans ma présentation – les réunions publiques et les ateliers, mais il faut savoir aussi qu'une association qui s'appelle VoisinMalin a été missionnée au début, au moment de l'étude pré-opérationnelle, pour aller frapper à toutes les portes, aux 807 portes de la copropriété, pour pouvoir informer les familles, entre autres informer les familles qui ne parleraient pas forcément la langue française. Tout un tas de dispositifs, au-delà des dispositifs les plus raisonnables, les plus essentiels, ont été déployés pour informer toute la copropriété. Cela me paraît vraiment compliqué que des personnes n'aient pas pu être informées de ce dispositif, cela fait plusieurs années qu'il rayonne et qu'il y a différents niveaux d'information.

Concernant les différentes tranches pour les travaux, toutes les tranches vont être réalisées, cela a été découpé en plusieurs tranches pour des raisons budgétaires, justement pour pouvoir passer les travaux d'urgence prioritairement dans la première tranche. Lors d'un premier plan de sauvegarde il y aura certainement des travaux d'urgence et un certain nombre d'autres tranches, et si toutes les tranches n'étaient pas réalisées, il n'est pas impossible qu'il y ait un deuxième plan de sauvegarde. Cela n'est pas une fatalité en soi car contrairement à certaines copropriétés où on s'est épuisé sur plusieurs plans de sauvegarde, ici la différence c'est qu'il y a une étude pré opérationnelle c'est-à-dire que la totalité des besoins et des problèmes types de la propriété ont été identifiés, à l'inverse de certaines copropriétés où on a dû réaliser d'autres plans de sauvegarde parce qu'on a découvert des choses au fur et à mesure. À l'heure actuelle, quand on aborde un plan de sauvegarde on a une technicité qui n'est plus la même qu'il y a plusieurs années : il y a plusieurs années quand on partait sur un plan de sauvegarde, on découvrait des choses au fur et à mesure, et c'est pour cela que certaines propriétés se sont épuisées. Là ce n'est pas du tout le cas, dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle effectuée par Citémétrie, tous les besoins de la copropriété ont été identifiés et on est sûr qu'une fois que tous les travaux qui ont besoin d'être réalisés dans toutes les tranches seront réalisés, la totalité du plan de sauvegarde sera efficiente.

S.RAFFALLI :

Ce qui est sûr c'est qu'il y a des moyens déployés qui sont extraordinaires, un plan de sauvegarde c'est beaucoup d'argent public, beaucoup d'aides publiques de différentes caisses, les caisses nationales et nos caisses locales. Elles sont toutes sollicitées et elles vont toutes abonder, ce sont les signataires de la convention qui fait l'objet de la délibération de ce soir. Les conditions de la réussite c'est donc de se saisir de cette aubaine, ça c'est fait, mais la deuxième condition de la réussite c'est que les acteurs eux-mêmes, les propriétaires, les copropriétaires et leurs mandataires soient mobilisés. L'État, les collectivités locales, leurs démembrements, ne réussissent pas un plan de sauvegarde si le syndicat, l'assemblée générale de la copro, n'est pas active. Jamais, d'ailleurs, la puissance publique ne se substitue aux organes de décision de la copro donc c'est la copro qui reste souveraine de toutes les étapes de l'application du plan de sauvegarde, c'est très important. Il y aurait un intérêt à ce qu'ils se saisissent de l'entièreté de ce qui est proposé mais si pour X raisons – peut-être pas identifiables à cette heure puisqu'il y a des options qui ne pourraient pas être levées – ils refusaient, ce serait leur droit. Je pense que pour la Ferme du Temple, pour avoir suivi aux côtés de Siegfried van Waerbeke le dossier depuis son origine – un vrai portage politique de notre commune pour parvenir à ces résultats – il y a toute l'énergie disponible, c'est une copro pleinement mobilisée pour la réussite du plan de sauvegarde. On l'a vu à plusieurs reprises tout au long de ce long cheminement et je pense que cette énergie se confirmera dans les mois et les années à venir parce que c'est une convention pour cinq ans

donc c'est un effort qu'il faut produire avec opiniâtreté sur une longue durée. Il faut donc entretenir ce capital. Évidemment il y a parfois quelques scories, des défauts d'information entre le syndic, le syndicat, l'assemblée générale mais, tout de même, les pouvoirs publics qui sont très présents dans la mise en œuvre du dispositif, ont largement contribué à ce que ces relations internes à la copro se normalisent parce qu'au départ ce n'était pas le cas. S'il devait y avoir quelques difficultés d'information, il faut les lever. Ce qui est vrai aussi, comme cela a été expliqué dans l'introduction de la délibération, c'est qu'il y a eu ce temps de Covid qui, lui aussi, a suspendu beaucoup de choses. Nous allons sans doute signer la convention dans les prochaines semaines, il n'y a pas de date fixée encore, et comme pour le dossier de l'ANRU, qui bénéficie aussi de beaucoup l'argent public, on doit de l'information précise – quand je dis « on », c'est la commune, comme chef de file politique des puissances publiques rassemblées – à l'ensemble des résidents, aux copropriétaires eux-mêmes mais aussi aux locataires qui vivent dans cette résidence. On va passer dans une phase pré-opérationnelle très active et j'ai bon espoir que cela réussisse. Il est vrai que l'on a d'autres exemples à Ris-Orangis puisqu'il y a deux plans de sauvegarde, comme vous le savez : sur le 24 Edmond-Bonté mais ce n'est pas la même histoire parce qu'on a quand même rencontré des personnes qui sont propriétaires et qui n'ont même pas conscience de leur propre intérêt donc la communication entre les pouvoirs publics et cette entité privée s'est montrée beaucoup plus difficile. À tel point qu'on réfléchit à des scénarios beaucoup plus coercitifs parce que les gens sont en danger et que nous-mêmes pourrions être inquiétés dans notre responsabilité, même si on a pris toutes les précautions depuis 15 ans pour suivre ce dossier. Parfois on n'a pas été entendu mais on n'est pas dans le même cas de figure, on peut vraiment distinguer les deux sujets pour être objectif sur l'état d'avancement de notre intervention.

C-A.HENNI :

J'ai annoncé tout de suite que nous étions d'accord parce que ça nous semblait normal mais on a des retours d'informations. Quand vous dites que ça vous étonne que des gens n'aient pas été prévenus, Monsieur le Maire l'a bien rappelé, il peut y avoir des loupés mais ça n'est pas la fin du monde, c'était juste une information, il m'est donné la possibilité de le dire donc je le dis. J'essaie de dire avec pudeur et modestie que sur la copropriété j'ai été associé bien souvent aux questions du plan de sauvegarde sur Grigny 2, tant sur la géothermie d'ailleurs que sur ça, donc j'ose dire ici que je sais un peu ce qu'est un plan de sauvegarde donc il ne s'agissait pas de venir en défaut de ce que vous dites, loin de là, il s'agissait simplement de pointer du doigt des questions qui nous ont été posées. On est élu par des gens qui nous ont demandé de poser ces questions, je vous les pose mais ça n'était pas une remise en cause du travail, au contraire, sinon on n'aurait pas dit « On vote tout de suite ».

S.RAFFALLI :

Avec Grigny 2 on est dans un autre contexte, d'ailleurs ce n'est pas un plan de sauvegarde à Grigny 2, ça a commencé par un plan de sauvegarde mais on est dans un dispositif hors cotes qui est exceptionnel avec une intervention publique encore plus puissante avec des moyens déployés extraordinaires et avec un horizon lointain avant un rétablissement à cet endroit. Je pense qu'on n'est pas dans la même temporalité, on n'est pas dans la même mesure, dans les mêmes échelles mais ce qui est vrai c'est qu'avant de mettre en place ce plan de sauvegarde, on était dans une spirale très négative avec des acteurs qui organisaient – j'ose le dire et je l'ai dit publiquement au cours d'un CLSPD – l'insolvabilité de la copro donc il y avait danger et le pouvoir au sein de l'assemblée générale était capté par quelques personnes qui n'avaient pas forcément en tête l'intérêt général de la résidence. C'est cela qu'on a enrayé et le regard permanent du Préfet, du Président de l'agglo, du Maire, etc., ça aide à normaliser les relations, voilà ce qui s'est passé dans cette copro. Des gens spéculaient sur les bas prix de cette résidence et les taux de rentabilité là-bas en matière de location étaient très hauts donc certains n'avaient pas intérêt à ce que la copro

aille mieux. Ce que l'on a permis politiquement c'est que l'intérêt des copropriétaires modestes puisse trouver un débouché, c'est cela qui a permis la mise en place du plan de sauvegarde.

Unanimité du conseil ? Non ? 3 abstentions.

ADOPTÉ
PAR 31 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS
 (Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen)

26. Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Ris-Orangis dans le cadre du dispositif « Aide aux Vacances Sociales »

J-P.MONTEIRO TEIXEIRA :

La municipalité de Ris-Orangis, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, soutient et organise des départs en vacances en direction des familles rissoises les plus défavorisées. À cet effet, la municipalité s'inscrit dans le dispositif VACAF mis en place par la Caisse nationale d'allocations familiales qui délivre un agrément à dix centres de vacances et à dix campings, garantissant ainsi leur niveau de qualité. Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022, la CAF a réaffirmé ses engagements en matière de temps libre afin de favoriser l'instauration et la qualité des liens familiaux. Les séjours en pension complète sont financés sur sept jours consécutifs hors transport, la municipalité de Ris-Orangis, notamment le service vie des quartiers, est le pilote et le coordinateur de l'opération. Les aides : ce dispositif a pour objectif un premier départ en vacances familiales ou un départ lorsque la famille vient de connaître un changement de situation, un problème rendant la cellule familiale plus vénérable. Les bénéficiaires de ce dispositif sont des familles en situation de vulnérabilité sociale donc familles modestes, familles nombreuses avec plus de trois enfants, familles monoparentales dès le premier enfant, familles avec des enfants handicapés. Pour le lieu d'hébergement, on implique les familles dans le choix des destinations afin de renforcer et leur permettre de s'approprier leurs propres vacances. Un travail a été engagé en amont pour déterminer les attentes et les besoins mais également les contraintes telles que la mobilité et le budget, c'est-à-dire qu'on travaille avec ces familles pour dire « Les vacances c'est bien mais il faut savoir les gérer ». Le financement : la CAF s'engage à verser directement aux hébergeurs 90 % du coût de l'hébergement par famille avec une aide plafonnée à 1 500 euros sur la base d'une famille monoparentale et cette aide est majorée de 200 euros par enfant à partir du troisième, de 200 euros par enfant bénéficiaire de l'allocation éducation de l'enfant handicapé et 200 euros pour le conjoint. Le montant prévisionnel maximum est de 21 175 euros pour 12 familles. Il faut savoir que nous avons fait une demande pour 12 familles et que seules huit vont pouvoir partir en vacances parce que pour quatre il y a eu du changement (ce sont des personnes qui ont trouvé du travail et qui n'ont pas le droit d'avoir des vacances donc on les a perdus en chemin). Il appartient au conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

C'est un beau dispositif qui a bien été réexpliqué puisque c'est une délibération habituelle à cet instant de l'année.

C-A.HENNI :

Ça n'est pas beaucoup 12 familles.

J-P.MONTEIRO TEIXEIRA :

Ce sont douze familles mais on a exactement 27 personnes qui partent, les parents et les enfants, parce que ce sont des familles nombreuses. Cela veut donc dire que ce dispositif va bénéficier à 27 personnes, c'est vrai que ce n'est pas beaucoup mais il faut demander à la CAF un peu plus de subventions.

S.RAFFALLI :

On est aussi en train de boucler les inscriptions pour les colonies de vacances donc il y a encore des places. Je le dis à ce micro et devant la caméra : si des familles sont intéressées, il y a des beaux séjours proposés pour les enfants et pour les adolescents donc saisissez-vous aussi de cette question.

C-A.HENNI :

Cette question que vous soulevez sur le fait des difficultés à remplir les séjours, les camps et les colonies n'est pas une question simplement rissoise, c'est une question presque nationale à mon sens, et là aussi il y aurait à s'interroger du pourquoi ces formes d'éducation populaire marchent moins donc il y a quelque chose, ce n'est pas une question rissoise quand elle est posée.

S.RAFFALLI :

Vous avez parfaitement raison, c'est un phénomène profond de désaffection de ces dispositifs qui ont été identifiés de beaucoup de communes comme les nôtres.

Pas de difficultés sur la délibération proposée par Monsieur Monteiro. Unanimité du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. Instauration du forfait « mobilités durables » au profit des agents de la collectivité

S.RAFFALLI :

On passe aux trois dernières délibérations concernant la gestion du personnel : une première en cohérence avec d'autres dossiers proposés au cours de ce conseil, après le développement des bornes électriques, la proposition d'un forfait mobilité durable pour les agents de notre service public, pour tous ceux qui pourraient utiliser le vélo ou le covoiturage. C'est une incitation à cette mobilité durable pour un montant forfaitaire de 200 euros par an exonérés de l'impôt sur le revenu. Tous les agents intéressés pourraient se saisir mais cette contribution n'est pas cumulable avec le versement d'une indemnité correspondant aux charges des abonnements de transports en commun, pour être clair le Pass Navigo.

Pas de difficultés ? Très bien. On transmettra cette délibération pour en faire de la publicité au service des ressources humaines qui est très attentif à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. Création d'un emploi permanent de catégorie B - Cadre d'emplois
Rédacteur - Coordinateur du Point d'accès aux Droits et à la Médiation

S.RAFFALLI :

C'est un service qui existe déjà, un poste qui existe déjà, d'ailleurs nous avons fait le bilan annuel du PADM ce matin en présence des représentants du Tribunal de grande instance d'Évry avec un bilan extrêmement positif avec une fréquentation en nette progression. Un déménagement est en cours puisqu'il y a quelques difficultés bâimentaires sur le local du 24 Edmond-Bonté donc un déménagement s'organise vers l'ancien local de Ris Entraide dans ce qu'on appelait la nouvelle Reno à proximité de la boulangerie puisque ces locaux sont disponibles aujourd'hui, de plain-pied, très confortables pour ce type de service. Les équipes devraient s'installer dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, dans ce nouveau local.

Pas de difficultés je suppose ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29. Création des emplois et actualisation du tableau des effectifs

S.RAFFALLI :

C'est une délibération habituelle : l'actualisation du tableau des effectifs avec l'ensemble des précisions qui sont jointes à la délibération. Je ne sais pas s'il y a des questions à ce sujet ?

Pas de difficultés ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S.RAFFALLI :

Nous avons épuisé notre ordre du jour qui était dense, conséquent. Il est 23h16 et je vous souhaite une bonne nuit. C'est le dernier conseil avant les vacances d'été, je vous souhaite à toutes et à tous un très bon mois de juillet et un très bon mois d'août. Il est probable que nous programmions un conseil municipal courant septembre, c'est même très probable. Bonne soirée, bonne nuit à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h16.

Adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 29 mars 2023.

Stéphane RAFFALLI
 Maire de Ris-Orangis
 Conseiller départemental de l'Essonne

